



©Studio 4x4

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Agriculture - Foresterie- Élevage - Pêche et Aquaculture

www.agence-rurale.nc

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

©Studio 4x4

Chers partenaires, chers collègues,

L'année 2023 a été marquée par de nombreux défis et accomplissements pour l'Agence rurale. C'est avec honneur que j'ai été élue présidente de l'Agence le 6 février 2023. Cette nouvelle responsabilité m'a permis de travailler à vos côtés afin de soutenir et renforcer notre secteur agricole.

Nous avons continué à œuvrer pour la régulation des productions animales et végétales et grâce à notre travail collectif, nous avons pu apporter un soutien essentiel à de nombreuses filières. Je suis particulièrement fier des progrès accomplis en matière de transition agroécologique.

En 2023, nous avons signé 93 conventions, représentant un investissement de 34 millions de francs CFP. Cela témoigne de notre volonté d'encourager des pratiques agricoles plus durables et respectueuses de l'environnement.

Notre participation à des événements comme le Salon international de l'Agriculture à Paris et les séminaires régionaux sur la durabilité alimentaire a renforcé notre visibilité et promu nos produits locaux au-delà de nos frontières.

De plus, nous avons travaillé à développer un cadre de gouvernance adapté aux spécificités du pays, favorisant ainsi la mobilisation accrue des parties prenantes locales.

Nous avons également cherché à favoriser les approches intégrant l'Économie Sociale et Solidaire, qui valorise le dur labeur de nos producteurs et acteurs de proximité.

L'innovation et la résilience constituent deux piliers importants dans notre quête de souveraineté alimentaire !

Je suis convaincue que, grâce à notre travail collectif, nous continuerons à relever les défis de demain et à construire un avenir prospère pour notre agriculture et notre pêche.

Je vous remercie pour votre engagement et votre soutien continu.



Omayra NAISSÉLINE
Présidente de l'Agence rurale
2023 - 2024

Notre objectif est de continuer à renforcer la durabilité et la résilience de l'agriculture locale, en favorisant l'adaptation aux changements climatiques, et en développant de nouveaux marchés pour les produits calédoniens.

SOMMAIRE

I- Introduction P.3

- Organigramme
- Conseil d'administration
- Chiffres clés 2023
- Faits marquants (principales décisions du CA)

II- Régulation P.9

> Productions animales P.9

- Filière bovine
- Filière porcine
- Convention de régulation des viandes
- Filière cervidés
- Filière ovine & caprine
- Promotion viandes
- Filière apicole

> Productions végétales P.23

- Filière coprah
- Filière céréales
- Filière fruits & légumes
- Filière pomme de terre
- Filière squash
- Filière agriculture traditionnelle
- Filière plantes comestibles
- Filière plantes utiles
- Filière bois

> Productions de la mer P.43

- Pêche
- Aquaculture

> Actions transverses P.47

- Transport des intrants et achat des intrants
- Signe de la qualité et de l'origine
- Transition agroécologique
- Appui aux organismes/associations
- Communication
- Études et recherches

III- Indemnisations P.61

- > Calamités agricoles et naturelles
- > «Crises» sanitaires

IV- Prévention P.64

- > Plan foin
- > Dispositif de lutte contre la tique du bétail
- > Surveillance et prévention phytosanitaire et zosanitaire

V- Protection du milieu P.69

- > Occupation des sols
- > Mesures barrières fixes
- > Lutte contre les feux
- > Lutte contre les espèces envahissantes

VI- Gestion de l'eau P.74

- Compétence transférée (solde des travaux en cours)

Glossaire P.84

VII- Réalisation comptable du budget P.75

- Exécution budgétaire 2023
- Analyse budgétaire et financière

I-INTRODUCTION



Doté de 95 % de la TCA (Taxe sur les conventions d'assurances) et de 66,5 % de la TSPA (Taxe de soutien à la production agricole)



ETABLISSEMENT DE REGULATION
DES PRIX AGRICOLES

=

+



APICAN



2023- 5^{ème} exercice

Priorisation des missions statutaires, obligatoires et réglementaires

Contexte climatique fin de La Niña, « phase neutre » et sécheresse à compter du mois d'octobre 2023

Contexte économique : inflation des intrants

Mise en oeuvre d'aides provinciales

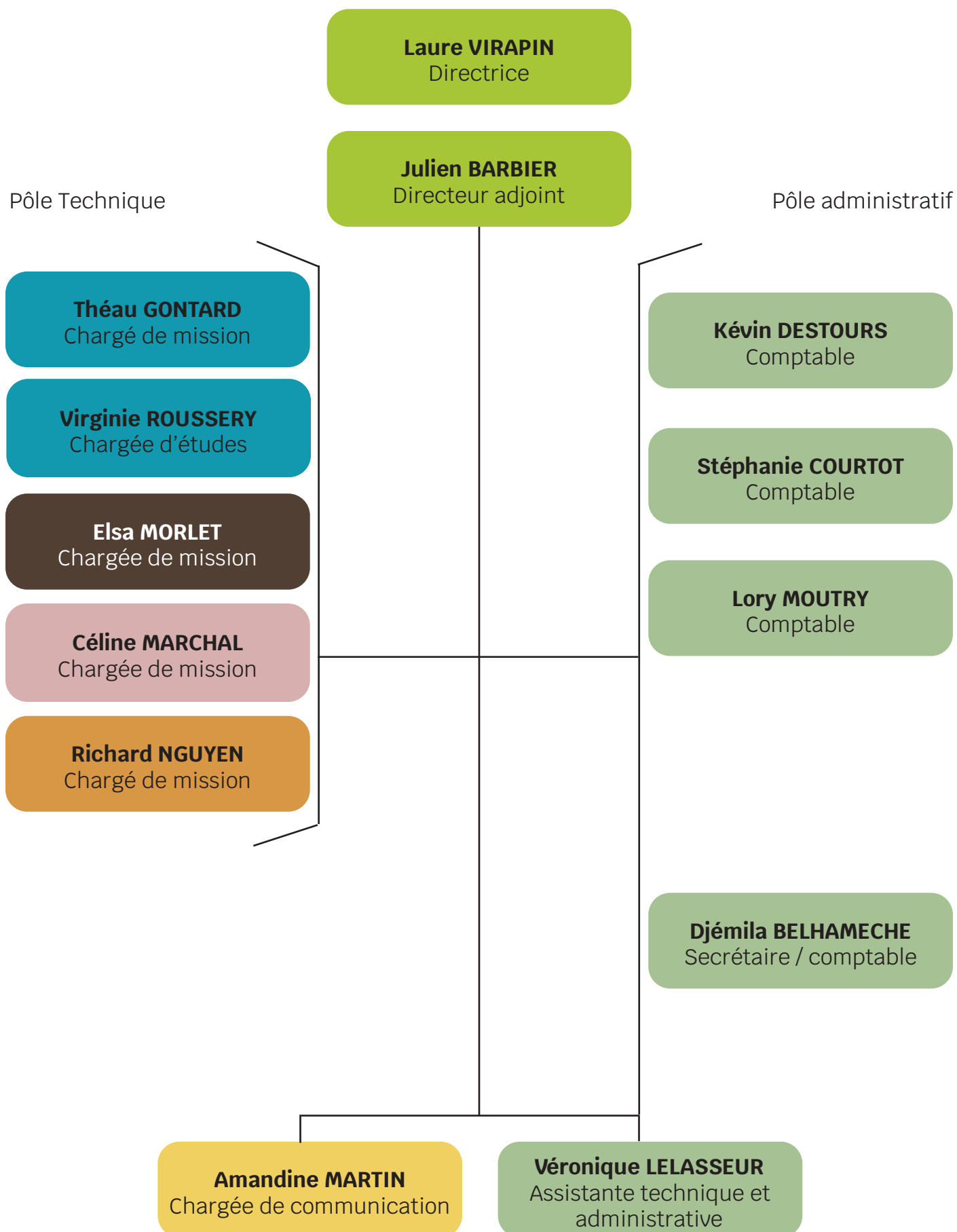
Réforme ou suspension de certaines aides

MISSIONS

- Régulation des prix des produits agricoles et agroalimentaires
- Indemnisation en cas de calamités agricoles ou naturelles
- Préservation des milieux
- Prévention des risques
- Promotion des produits locaux et des produits calédoniens exportés
- Valorisation des signes de qualité
- Accompagnement de la transition agroécologique
- Études et recherches
- Appui à divers organismes et associations
- Aide au transport des intrants

ORGANIGRAMME

au 31 décembre 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION

VOIX DÉLIBÉRATIVES



The diagram shows the composition of the Administrative Council on a dark green background. It features six circular icons, each with a logo and a multiplier. The logos are: 1. Government of the New Caledonia (x1), 2. Congress of the New Caledonia (x4), 3. Chamber of Agriculture and Fishing of the New Caledonia (x1), 4. South Province (x1), 5. North Province (x1), and 6. Iles Province (x1). Below the icons, the text reads: '+2 personnes qualifiées désignées par le gouvernement de la NC'.

Quorum atteint lorsqu'au moins 6 membres à voix délibérative sont présents ou représentés.



VOIX CONSULTATIVES

- 3 représentants des organisations professionnelles agricoles à raison d'un par province
- Le président du sénat coutumier
- La directrice de l'Agence rurale
- Le directeur des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales
- Le contrôleur financier des établissements publics
- L'agent comptable - Trésorier des Établissements publics
- Et selon l'ordre du jour : les directeurs des services techniques provinciaux, le directeur de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques, le directeur des Affaires maritimes...etc

CHIFFRES CLÉS



6 séances de conseil d'administration

38 délibérations adoptées

784 conventions en vigueur

5 513 mandats émis au 31/12/2023

3,9J de durée moyenne de traitement des paiements

et 99% des paiements traités en moins de 20 jours

523,5 MF CFP de dépenses effectives de fonctionnement à la clôture 2023



99,9 MF CFP de dépenses d'indemnités réglementaires (Indemnités via la CAMA)

557 éleveurs inscrits dans le plan foins pour 42,1 MF CFP de dépenses (23,4 MF CFP en 2022)

78 producteurs bénéficiaires du plan de relance (101,4 MF CFP) sur les productions végétales

93 conventions de transition agroécologique (101 en 2022) pour 34 MF CFP de dépenses

113 bénéficiaires de l'aide conjoncturelle à la stabilisation du prix des intrants pour 58,7 MF CFP d'aides versées

FAITS MARQUANTS



Conseil d'Administration

6 février

Élection de la nouvelle Présidente
Mme Omayra NAISSELINÉ

Report de la date limite de semis du plan
de relance 2022 des productions végétales
(retard réception semences)



21 février

Remise des prix des
trophées de l'agroécologie



Du 25 février au 5 mars

Salon international de
l'Agriculture à Paris



Conseil d'Administration

21 avril

Réouverture du
plan foin

11 mai

Restitution de l'atelier
ATERCAP pour la rédaction
d'un schéma directeur de
l'aquaculture en NC

15 mai

Lancement de la nouvelle
édition des Trophées de
l'agroécologie

27 juin

Approbation du compte de
et du compte administratif
délibérations :

- Aide au transport des intrants et financements provinciaux pour l'année 2023
- Rebasement de l'aide à l'occupation des sols des intrants au 1er janvier 2023 (inflation)
- Aide à l'occupation des sols des zones inondables (assurance obligatoire sur année n)



14 septembre

Ouverture du dispositif
d'aide à l'achat d'aliment
sécheresse



28 septembre

Sortie de la nouvelle
marque Cagou



Du 2 au 6 octobre

Séminaire régional sur la
durabilité des systèmes
alimentaires du Pacifique
à Tahiti

11 octobre

Évolution du dispositif «
aide à l'occupation des
sols » + ouverture aux
zones non-inondables +
incitation à la production
fourragère



Conseil d'Administration

du 4 au 12 mars

22 mars

19 avril

Mission aquaculture à Tahiti. Atelier régional technique de capitalisation dans le cadre de PROTEGE

Vote du budget primitif 2023

Réunion de travail à Yaté, réflexion sur la forme juridique de l'ADEVY



ation

Conseil d'Administration

27 juillet

11/12/13 août

22 août

Du 29 août au 13 septembre

de gestion f 2022 +
contrants sur
aux pour
l'achat
ier 2023

Les états généraux de la filière porcine

Foire de Bourail

Vote du BS 2022 + délibérations :
• De régulation assistance technique export fruits et légumes, filière cocotier, céréales, dispositif REAGIR;
• De gestion de l'eau : solde de la convention 2021 avec la NC;
• De prévention sanitaire : vaccins contre les tiques sur les bovins;
• D'octroi de subventions à la NC pour l'application quotas.nc aux organisateurs de foires agricoles (Koumac et Iles Loyauté).

Lancement de l'appel à projets sur les plantes utiles de NC



Conseil d'Administration

Conseil d'Administration

Du 9 au 15 octobre

16 novembre

20 novembre

4 décembre

Concours d'étals de fruits et légumes

Vote de la DM1 pour intégrer les recettes complémentaires des taxes et délibérations d'indemnités exceptionnelles (agrumes, vanille, pêche hauturière)

Présentation du Livre Blanc de la filière porcine

Débat d'orientations budgétaires 2024 et nomination d'un directeur adjoint

II- ACTIONS DE RÉGULATION

PRODUCTIONS ANIMALES

FILIÈRE BOVINE



©Eric Aubry

La conformation des carcasses est qualitative avec 58,2 % des gros bovins de classes bouchères (EA, A, AA) et 52,1 % des veaux classés A.

Chiffres clés 2023



Abattages de gros bovins stables avec 6 337 têtes (+7,5 %) et 1928,7 t (+5,8 %)

Abattages de veaux dans la même dynamique avec 6 788 têtes (+6,2 %) et 868 t (+3 %)

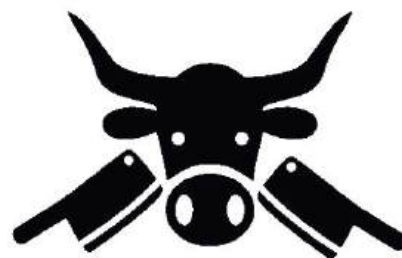
Abattages en prestation de service stables avec 343 têtes mais pour un poids moindre avec 81,3 t (-8,5 %)

Données DAVAR & OCEF

COMPLÉMENT DE PRIX/RÉGULATION DES ABATTAGES BOVINS

500 000 000 F CFP

Aide directe aux éleveurs de bovins qui consiste au versement d'un complément de prix à l'abattage, qui s'applique par kg de carcasse ressuée.



TRANSFORMATION DES VIANDES BOVINES LOCALES (CONSERVE)

2 000 000 F CFP

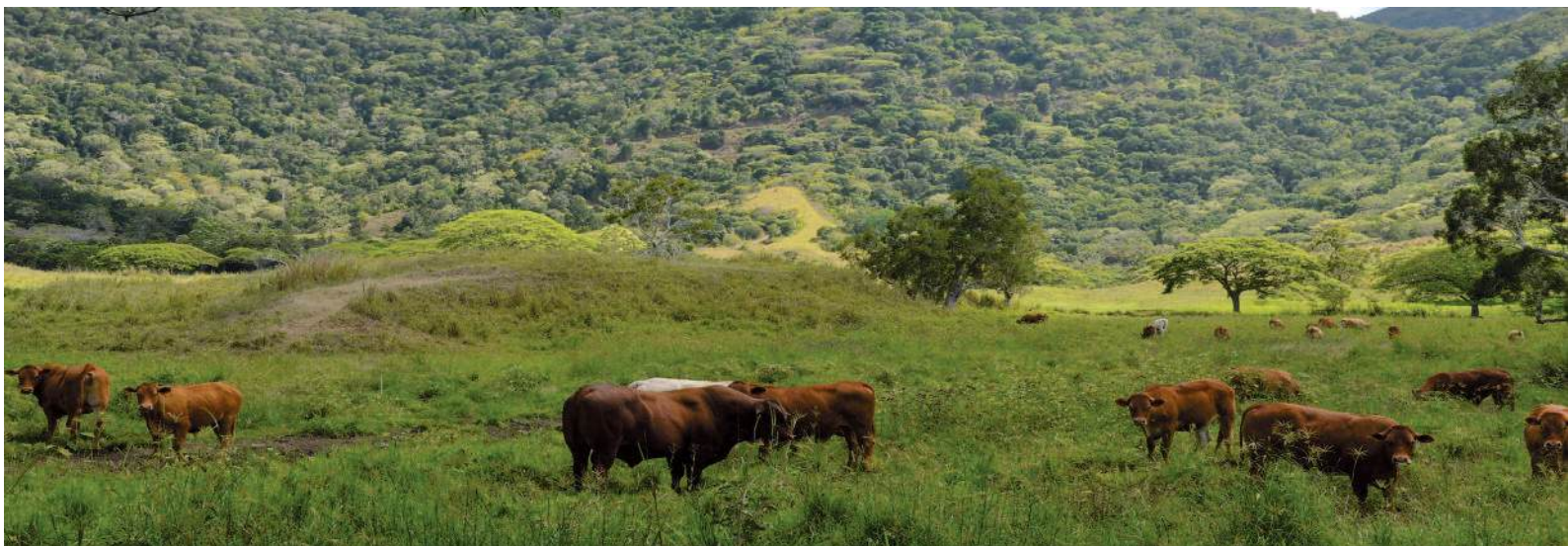
Versement d'une ristourne sur la viande bovine locale destinée à la conserverie (réduction du coût de la matière première).



COMMERCIALISATION DES VIANDES BOVINES LOCALES (AUTRES)

2 000 000 F CFP

Dispositif permettant de faciliter l'écoulement de certains stocks ponctuels issus des découpes de bœuf local.



FILIÈRE PORCINE

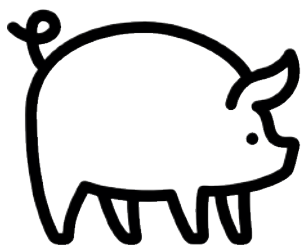


©Eric Aubry

Chiffres clés 2023



Le prix d'achat de la viande a été revalorisé de + 94 F/ kg en 2022 à travers trois paliers successifs de compensation du contexte inflationniste (coûts des céréales / alimentation animale)



Abattages OCEF en légère baisse avec 21 709 têtes (-8,3 %) pour 1973,6 t (-4,5 %)

Prestations de service en baisse notable avec 2 124 têtes (-16,2 %) et 231,2 t (-19,6 %)

La conformation des carcasses progresse avec 64,4 % des carcasses classées EA (+6,4 %)

Abattages en boucheries de l'intérieur (AHS) 6 450 têtes pour 548 t

Données DAVAR & OCEF

Les droits à produire (DAP) et les engagements d'achats de l'OCEF, sont fixés sur le marché. Révisés régulièrement, ils sont fixés par délibération de l'OCEF et répartis entre éleveurs à la suite de commissions entre professionnels. En 2023, les DAP s'élevaient à 22 678 porcs, soit 11% de moins qu'en 2022. La production OCEF a atteint 95,7% du DAP (contre 92,8% en 2022).

COMPLÉMENT DE PRIX / RÉGULATION DES ABATTAGES PORCINS

197 600 000 MF CFP

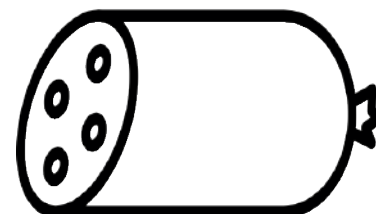
Pour assurer une certaine rémunération aux éleveurs en limitant l'impact sur les consommateurs, l'Agence rurale verse un complément de prix par kg de viande de porc produite, en fonction de la classification des carcasses. Cette aide, dégressive en fonction du nombre d'animaux produits, est soumise au respect de conditions techniques, environnementales et économiques.



AIDE AUX PORCS DE TRANSFORMATION

6 500 000 MF CFP

Soutien aux industries de transformation locales par le versement de ristournes sur certains morceaux (cuisses, épaules, longues, excédents ponctuels...). Les bonifications sur ces morceaux facilitent l'écoulement de la production locale à des coûts acceptables pour les industries.



OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE PORCINE

L'observatoire a pour vocation d'être une aide au pilotage et à la décision pour la filière (prix, dispositifs de soutien, etc.).

Un travail d'harmonisation et d'informatisation des données comptables des exploitations a été mis en œuvre - à l'instar de ce qui existe déjà sur la filière aquacole - afin de faciliter l'agrégation et l'analyse des données de la filière et offrir une vision d'ensemble des coûts de production, comparables entre élevages et dans le temps. A noter que la collecte des données comptables demeure problématique pour l'atteinte de cet objectif (délais d'obtention et formats) de même que la quasi-absence de données techniques relevées en élevage, seules les données d'abattage étant pour l'instant disponibles aisément.

ÉTAT GÉNÉRAUX & LIVRE BLANC DE LA FILIÈRE PORCINE

Organisés par le SNNEPNC, l'IVNC, l'UPRA Porcine, l'OCEF, et l'Agence rurale, les « Etats Généraux » de la filière porcine se sont tenus le 27 juillet 2023 avec pour objectif de réunir l'ensemble des acteurs concernés (éleveurs, transformateurs, organisations professionnelles, services techniques, consommateurs) à travers plusieurs ateliers thématiques pour dresser un état des lieux de la filière et mettre en lumière ses enjeux et perspectives d'avenir. Restitués à l'ensemble de la filière fin 2023, ils ont abouti à la rédaction d'un « Livre Blanc » de la filière édité début 2024 et qui formule constats et pistes de recommandations.



Ateliers du 27/07/2023





Livre blanc consultable sur le site internet de l'Agence rurale



Restitution du 20 novembre 2023



Retrouvez le film de l'événement sur le Youtube de l'Agence rurale !

CONVENTION DE RÉGULATION DES VIANDES



Convention entre l'OCEF et l'Agence rurale pour le versement de différents mécanismes de régulation :



Les versements de l'OCEF vers l'Agence rurale sont constitués par un différentiel de marge sur les viandes importées, lorsque le coût de revient est inférieur à celui de la viande locale. En cas de différentiel annuel négatif, l'insuffisance de marge est reportée sur l'exercice suivant.

DIFFÉRENTIEL DE MARGE SUR VIANDE IMPORTÉE VENDUE

233 500 000 MF CFP

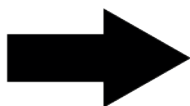
NB : sur décision du CA de février 2024, ce montant a finalement été «abandonné» à l'OCEF comptablement. Cette décision a été prise en compte lors de l'adoption du BS le 27 août 2024.

Le montant reversé par l'OCEF est fortement corrélé à l'évolution des cours des marchés mondiaux et des devises. Il s'est avéré assez variable ces dernières années. Dans le contexte mondial actuel (marché des viandes volatil, en tension), cette ressource est peu prévisible et les équilibres restent fragiles.

À compter de 2023, le différentiel de marge est conservé par l'OCEF en vue du financement des travaux de réhabilitation de ses infrastructures d'abattage et de stockage à concurrence de 600 MF CFP.



Versement vers



Les transferts de l'Agence rurale vers l'OCEF reposent sur :

- des versements par kg d'abats vendus ;
- des aides forfaitaires annuelles versées pour soutenir le fonctionnement de l'unité de valorisation des sous-produits d'abattage et de l'atelier de découpe de l'OCEF ;
- des versements par kg de carcasse de viande locale (porcine et bovine).

ABATS VIANDE LOCALES

7 400 000 F CFP

ATELIER DE DÉCOUPE

24 000 000 F CFP

UNITÉ DE VALORISATION DES SOUS-PRODUITS

20 000 000 F CFP

REVERSEMENT OCEF / VIANDE PORCINE LOCALE

82 600 000 F CFP

REVERSEMENT OCEF / VIANDE BOVINE LOCALE

133 600 000 F CFP

FILIÈRE CERVIDÉS



SOUTIEN DU PRIX DE LA VIANDE DE CERF

14 700 000 F CFP

Aide directe aux éleveurs de cervidés qui consiste au versement d'un complément de prix à l'abattage, qui s'applique à raison de 200 F/kg de carcasse ressuée de classe A ou 1.



Chiffres clés 2023



Après une très forte baisse des abattages en 2021, l'effectif de cerfs abattus en 2023, poursuit sa remontée progressive avec 3 225 têtes pour 92,4 t (+18 % et +11,6 % par rapport à 2022)

Le poids moyen est de 29 kg carcasse en 2023

Arrêt des exportations depuis
2020
(dernier export 11,1 t en 2019)

FILIÈRE OVINE & CAPRINE



Chiffres clés 2023

Après une baisse en 2022, les abattages en prestation OCEF retrouvent quasiment les niveaux de 2021 : 325 têtes (+37,7%) pour 5,3 tonnes (+23%)

Les abattages en boucheries de l'intérieur (AHS) représentent quant à eux 67 têtes pour 1,5 tonnes de carcasses produites

Données OCEF & DAVAR

SOUTIEN DE PRIX DE LA VIANDE D'OVINS-CAPRINS

1 400 000 F CFP

L'Agence rurale soutient la filière via un complément de prix à l'abattage, qui s'applique par kg de carcasse abattue à l'OCEF.

Complément de prix ovins de
250 F CFP/kg

Complément de prix caprins de
350 F CFP/kg

PROMOTION DES VIANDES



3 000 000 F CFP

alloués à l'IVNC



Actions de promotion

Dégustations de viandes et animations pour différents événements (Foire de Bourail, Pouembout et Koumac)

Campagne de communication sur les réseaux sociaux + jeux + mise en valeur des professionnels de la viande dont les chefs de collectivité (Facebook + 4x3)

Valorisation des bouchers de NC au Salon International de l'Agriculture à Paris + participation aux concours OCEF

Partenariat avec l'IFEL pour réalisation de 2 vidéos recettes à base de fruits & légumes + viande

Accompagnement aux États Généraux de la filière porcine



Bouchers-Charcutiers & éleveurs NC

ON A LA CÔTE

D'EST EN OUEST !

FOIRE DE BOURAIL

Venez déguster gratuitement nos viandes locales !

L'IVNC est une association de groupements de professionnels pour le développement des filières locales !
Filières bovine, porcine, ovins-caprins et cervidés

IVNC
Interprofession Viande de Nouvelle-Calédonie

Nos Chefs de Collectivités

ONT UN AVIS TRANCHÉ

EN FAVEUR DE LA VIANDE LOCALE

VIANDE LOCALE 100%

Agence rurale IVNC Interprofession Viande de Nouvelle-Calédonie

Retrouvez les recettes et conseils sur [ivnc](#)

Nos Viandes locales

JEU CONCOURS DE NOËL

PARTAGEZ-NOUS VOTRE RECETTE PRÉFÉRÉE

Gagnez des bons d'achat de 5 000F
à utiliser dans vos boucheries préférées !

Agence rurale IVNC Interprofession Viande de Nouvelle-Calédonie

Fruits et Légumes NC et IVNC

28 août 2023

[LES AUBERGINES ET LE PORC]

★ Edition spéciale "Viande et légumes"

👨‍🍳 Pour l'épisode 6 de la série "Les recettes de saison", le chef Sam Le Chef c'est Vous est mis au défi d'allier 2 produits de saison : la rouelle de porc et les aubergines ! Pour cette édition spéciale "Viande et légumes", notre invité du jour, Samuel de l'Interprofession Viande de NC - IVNC, est venu spécialement pour nous en dire + sur la saison du porc 🐷...

Dan... En voir plus

3:42 / 6:26





AIDE À L'ACHAT DU SIROP DE NOURRISSEMENT DES ABEILLES

202 652 F CFP

752 674 F CFP en 2022

Chiffres clés 2023

Production de miel estimée :
220 t en 2023

Importation : 1,7 t pour
3,1 MF CFP en 2023
(3,9 t pour 6,1 MF CFP en 2022)

Données DAVAR

Le prix de revient du sirop importé étant supérieur au prix du sirop «fait-maison» fabriqué à partir du sucre en poudre acheté dans le commerce, il convient d'inciter les apiculteurs calédoniens à se tourner vers un produit adapté et dont les caractéristiques sont spécifiques à l'apiculture. La baisse de l'aide à l'achat de sirop en 2023 de 72 % par rapport à 2022 s'explique par des conditions climatiques plus favorables pour la production de miel.

1 334 |
de sirop distribués aux apiculteurs

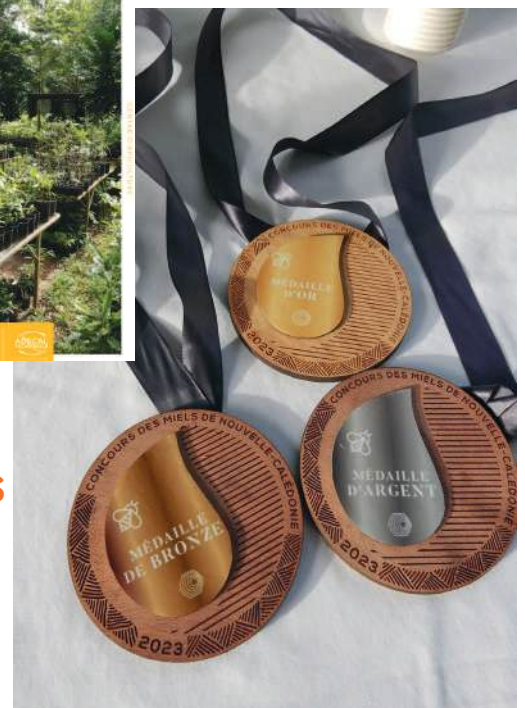
↓ - 72 % par rapport à 2022

PROMOTION DES MIELS



1 500 000 F CFP

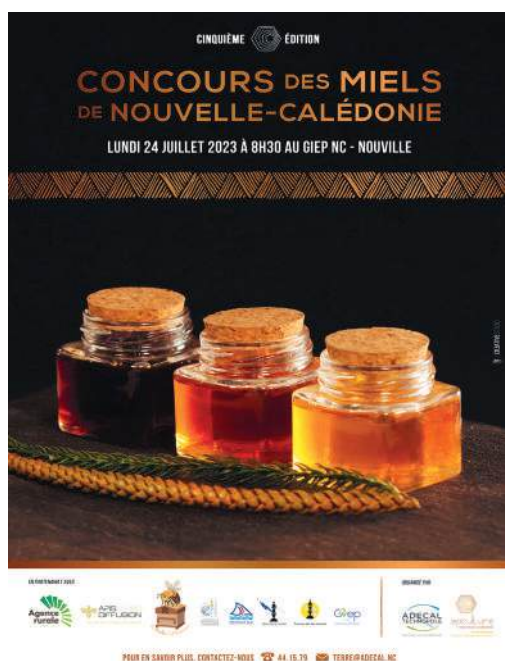
alloués à la Technopole



Édition du livret des plantes mellifères endémiques

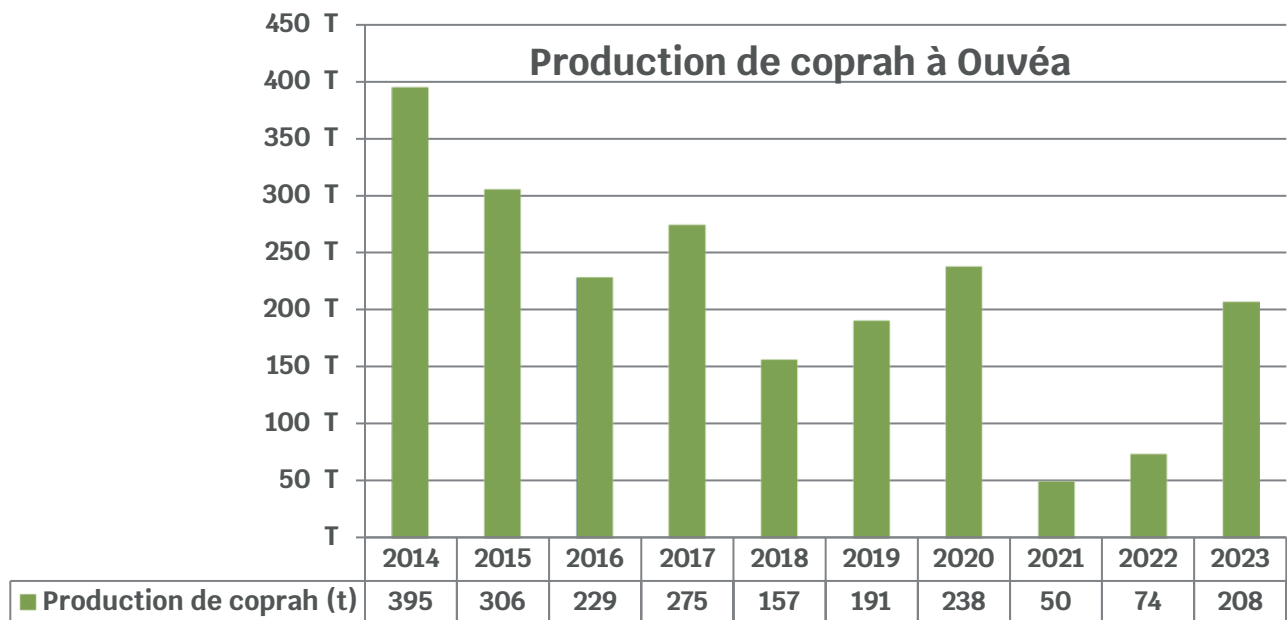
Concours des miels - 5^{ème} édition + campagne d'analyse des miels

(logistique concours des miels, cocktail remise des prix, édition des étiquettes médailles, supports de communication, production des médailles)



+ Prise en charge des frais d'inscription des 3 médaillés d'or pour le concours international agricole de Paris





PRIME AU COPRAH SUPÉRIEUR DE 40 F/kg

(intégré au paiement de la SAPO)

8 300 960 F CFP

PRIME AU COPRAH TRAITÉ PAR FOUR À AIR CHAUD DE 10 F/kg SÉCHÉ

(versée aux propriétaires de four)

2 075 340 F CFP

PRISE EN CHARGE DE L'EXPERTISE DES LOTS DE COPRAH

(certificat de qualité et de traitement four)

830 136 F CFP

AIDE À LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE DE 50 F/kg

(versée à la SAPO afin de réduire le prix de vente de l'huile)

4 162 750 F CFP

AIDE AU TRANSPORT DU COPRAH À DESTINATION DES TRANSPORTEURS CONVENTIONNÉS

(convention particulière)

252 500 F CFP

AIDE AU TRANSPORT DU SAVON ET DES HUILES COSMÉTIQUES VERS LA GRANDE TERRE

(convention particulière)

0 F CFP

FILIÈRE CÉRÉALES



© Eric Aubry

ACCOMPAGNEMENT INNOVATION ET DIVERSIFICATION

10 000 000 F CFP

AIDE AU SECHAGE DE CÉRÉALES

1 481 138 F CFP

AIDE AU TRANSPORT DE CÉRÉALES

24 820 363 F CFP

Chiffres clés 2023

Nombre de producteurs : 39

Surface consacrée : 797 ha en saison fraîche + 46,5 ha en saison chaude

4 ORS* / 2 provendiers / élevages hors sols avicoles et porcins

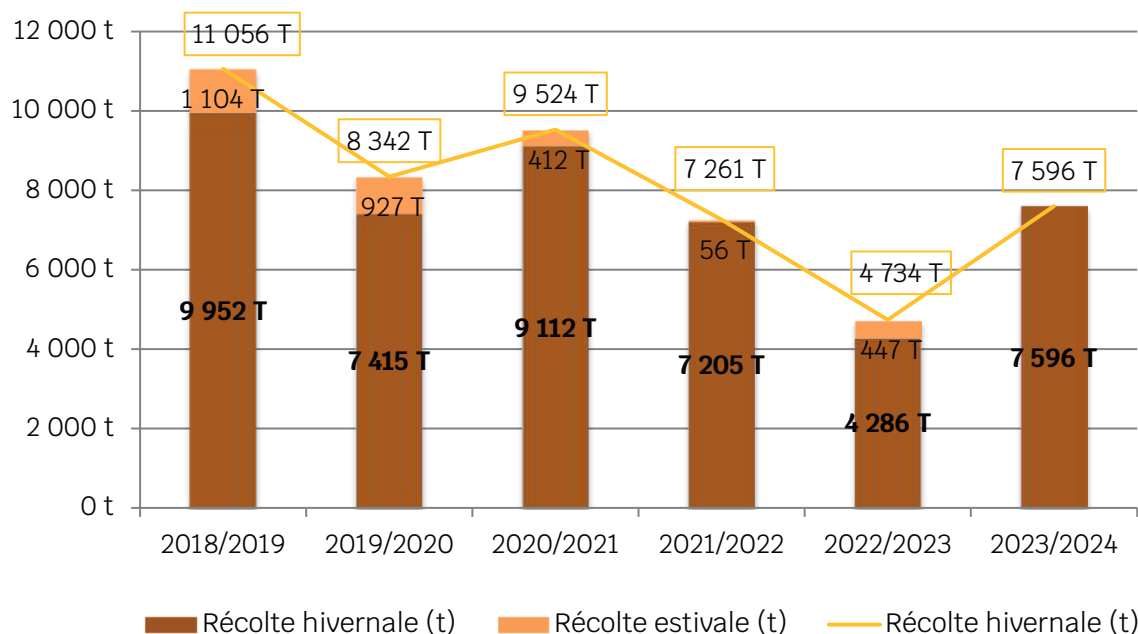
Environ 170 emplois directs et induits depuis la production jusqu'aux élevages

Bilan campagne 2022-2023 : maïs = 4 733 t / sorgho = 31 t & blé = 5 t

340 MF CFP de chiffre d'affaires estimé à la production

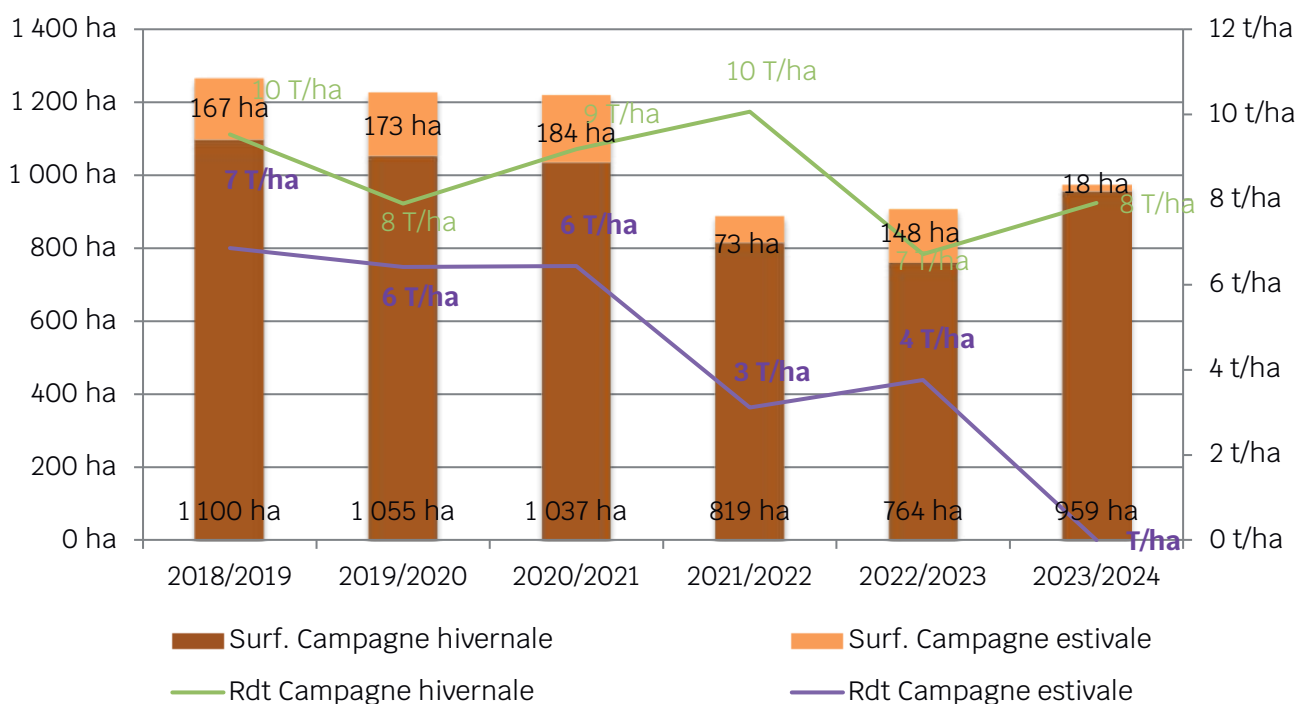
Soutien à la production locale (producteur + ORS) 2023 = 37,5 F/kg + 10 F/kg aux provendiers d'aide conjoncturelle à l'achat de maïs

Bilan des productions des 6 dernières campagnes maïs



Après deux années particulièrement difficiles, la campagne 2023/2024 a connu un retour vers « la normale » des surfaces menées à terme, soit 960 ha, avec une quantité livrée aux ORS de 7 596 t.

Évolution des surfaces et rendements moyens maïs



AIDE À LA PRODUCTION DES CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX

287 976 997 F CFP

AIDE À L'ACHAT DE CÉRÉALES LOCALES

58 834 300 F CFP

FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES



©Eric Aubry

AIDE À LA COMMERCIALISATION DES FRUITS & LÉGUMES DE LA PROVINCE NORD

Sur financement provincial

13 000 000 F CFP

11,6 MF CFP en 2022

1 124 t
de marchandises



Chiffres clés 2023



Total import 2023 : 4 882 t
(5 642 t en 2022)



Fruits : 1 395 t Légumes: 3 487 t
(1 480 t en 2022) (4 162 t en 2022)

soit une baisse totale de 13,47 %
(5,7 % pour les fruits et 16,2 % pour les légumes)

Production locale 2022



Fruits : 3 639 t Légumes: 12 910 t

Total aides : 15,39 MF CFP
(26,7 MF CFP en 2022)

AIDE À LA COMMERCIALISATION DES FRUITS & LÉGUMES DES ILES LOYAUTÉ

Sur financement provincial

395 362 F CFP

195 950 F CFP en 2022



23,25 t
de marchandises



PROVINCE ILES

ESSAIS DE PRODUCTION D'OIGNONS DESTINÉS À DES TESTS POST-RÉCOLTES

La Nouvelle-Calédonie rencontre des fluctuations significatives dans la production d'oignons, entraînant souvent des ruptures d'approvisionnement. Pour résoudre ce problème, l'Agence rurale a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la production d'oignons et identifié l'OCEF comme un partenaire pour réaliser des essais post-récoltes. L'objectif principal des essais était de valider le processus à tous les niveaux, de la production jusqu'au tri, séchage, stockage et conditionnement.

Pour ces essais, l'Agence rurale a apporté son soutien en fournissant les semences et en garantissant au producteur un revenu minimum à l'hectare et en indemnisant l'OCEF en cas de perte financière sur l'opération test.

- **Indemnisation OCEF**

1 775 212 F CFP

ASSISTANCE TECHNIQUE FRUITS ET LÉGUMES



10 000 000 F CFP

En raison des pertes financières engendrées par la gestion de la Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières (PNVF) située sur le site de la Tontouta par la Chambre d'agriculture et de la pêche (CAP-NC), celle-ci a décidé de transférer la gestion ainsi que l'outil de tri et de conditionnement vers le centre de tri et de conditionnement situé au sein des locaux de la FCTE à La Foa. Pour permettre la réorganisation de la filière export et le développement de nouveaux marchés, une aide exceptionnelle a été octroyée à la FCTE pour les opérations d'assistance technique.

PROMOTION DES FRUITS ET LÉGUMES



3 000 000 F CFP

alloués à l'IFEL



=



Actions de promotion



10 émissions de recettes de cuisine

Stand à la Foire de Bourail (sensibilisation à la saisonnalité et la consommation locale) + jeux

Promotion du nouveau site internet

Rédition du calendrier de production, impression de goodies, signalétique

Animations et communication sur les réseaux sociaux

Concours d'étals de fruits et légumes + remise des prix





FOIRE DE BOURAIL

LA DEVINETTE DU JOUR

Qui suis-je?

1. Selon ma variété, je peux être long, rond, petit ou gros
2. Mes + grands fans mangent aussi mes fanes
3. Je suis un légume-racine fascinant qui pousse rapidement
4. On dit que je suis à croquer 😊
5. Mon tout est un cousin du navet !

fruits & légumes
AU MARCHÉ D'ÉTÉ

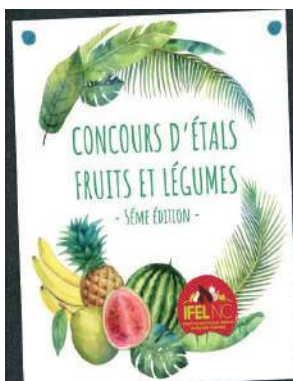
FACEBOOK

A ESSAYER CETTE SEMAINE

Petits pains à la Citrouille

fruits & légumes
AU MARCHÉ D'ÉTÉ

CONCOURS D'ÉTALS



**CONCOURS D'ÉTALS
FRUITS ET LÉGUMES
- 5ÈME ÉDITION -**

Du lundi 09 octobre
au dimanche 15 octobre 2023
dans tous les points de vente participants !



FILIÈRE POMME DE TERRE



Chiffres clés 2023

La campagne 2023 a atteint des records, la production annuelle s'est élevée à plus de 2900 t, soit plus de 2500 t à écouler sur le marché en évaluant les pertes liées au stockage à 10 %. Le marché annuel est estimé à 2 472 t, faisant apparaître une surproduction de la production locale.

Afin d'encourager la consommation de la pomme de terre et d'accompagner l'écoulement des volumes en excès, l'Agence rurale a accompagné l'OCEF dans des opérations de financement des actions de promotion de la pomme de terre, ainsi que des opérations de ristourne/déstockage.

La mauvaise récolte issue de la campagne 2022 a eu des impacts sur le taux de couverture de 2023. La bonne récolte 2023 permettra de couvrir le besoin pour 2024.



Production locale : 2 933 t
(358 t en 2022) +88 %

Nombre de producteurs : 33
(38 en 2022)

Total de vente import :
1 745,109 t

Total de vente locale :
619,466 t

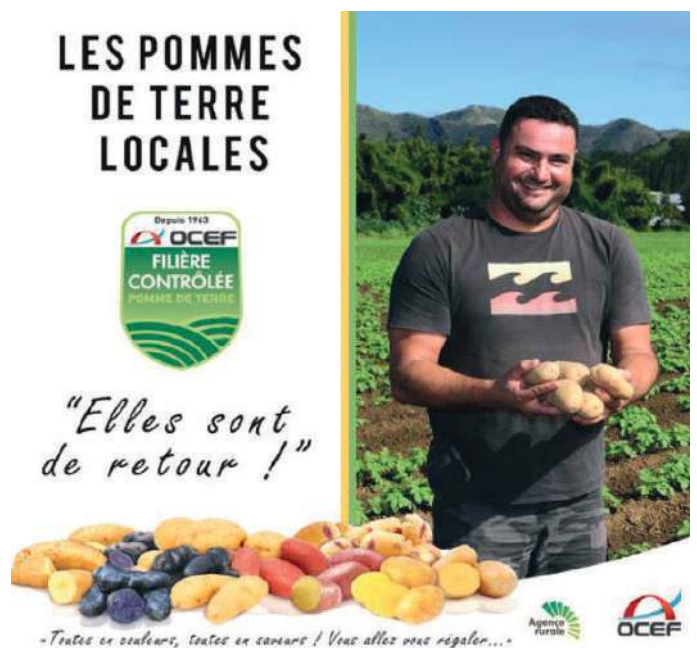
Taux de couverture de la production locale : 26 %
(67% en 2022)

PROMOTION DE LA POMME DE TERRE

3 000 000 F CFP alloués à l'OCEF



- En février, opération «chérie» spéciale St Valentin
- De mai à juin, opération Raclette
- De juillet à septembre, campagne promotionnelle pour les pommes de terre nouvelles
- En août, participation à la foire de Bourail
- En septembre, participation à la foire agricole de Koumac, fête agricole de Pouembout
- En novembre, marché paysan de La Foa
- En décembre, opérations promotion aux halles de Ducos



FILIÈRE SQUASH



©R. Leguen

À la suite d'une année 2022 défavorable, marquée par une récolte exceptionnellement basse principalement due à des conditions météorologiques désastreuses, les conditions climatiques de 2023 n'ont pas été idéales non plus pour la culture de la squash.

Les pluies du mois de septembre ont empêché les fruits de grossir, si bien que la majorité de la récolte se compose de petits calibres. De plus, certains producteurs ont été affectés par la bactériose, ce qui a entraîné une baisse conséquente de leur rendement.

Chiffres clés 2023



Total export : 1 083 t
(39,6 t en 2022) +96 %

Nombre de producteurs : 17
(1 en 2022)

Total surface plantée : 124 ha
(10 ha en 2022)

BONIFICATION

35 423 701 F CFP



Pour rappel : une avance de 40 MF CFP a été versée en 2022 et sera remboursée à l'Agence rurale.

ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PRODUCTEURS

10 000 000 F CFP



FILIÈRE AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET PÊCHE ARTISANALE



QUID NOVI / AUCLAIR-DUPONT

ÉTUDE SUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DE L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET DE LA PÊCHE ARTISANALE

Rapport complet disponible sur demande

4 150 000 F CFP

Les petits producteurs qui cultivent sur des terres coutumières, tout comme les petits pêcheurs réci-fo-lagonaires de l'intérieur et des îles, rencontrent des difficultés pour écouler leurs produits dans les circuits officiels pour les raisons suivantes :

- Faiblesse des volumes et irrégularité de leur production,
- Eloignement des marchés et difficulté de livraison des produits,
- Appréhension de la professionnalisation (démarches administratives, perte d'avantages sociaux, ...).

Des structures de collecte existent, notamment sur la Côte-Est, les extrêmes Sud et Nord et les îles. La plupart fonctionnent encore aujourd'hui avec des équipements de transport, de conditionnement, de stockage frigorifique, parfois de transformation, mais elles rencontrent, quasiment toutes, des difficultés structurelles et financières.

L'agriculture traditionnelle et la pêche artisanale ont un potentiel de développement important, les producteurs ont besoin d'une structuration qui répondrait à la problématique de la commercialisation de leurs produits tandis que les consommateurs sont en attente de davantage de produits frais et locaux.

MÉTHODOLOGIE

- **Compilation des données** : Besoins et attentes des consommateurs et les capacités de production.
- **Recueil des attentes des consommateurs** : Conduite d'enquêtes.
- **Analyse des parties prenantes** : Évaluation des capacités et contraintes des producteurs, collecteurs, transformateurs, et autres parties prenantes.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- **Plan d'action** : définition d'un plan pour développer les filières
- **Appui aux structures existantes** pour qu'elles deviennent des centres multiservices intégrés couvrant toute la chaîne de valeur.
- **Transformation et commercialisation** : identification et évaluation des unités de transformation.
- **Amélioration des revenus** des agriculteurs et pêcheurs tout en répondant aux besoins des consommateurs.

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

1. **Développer un réseau pérenne** pour soutenir la production et la commercialisation des produits.
2. **Fixer les populations** en favorisant l'attractivité (surtout les jeunes).
3. **Améliorer la couverture des marchés**, l'offre de produits locaux sur les marchés pour améliorer la sécurité alimentaire.
4. **Mettre en place une gouvernance territoriale** adaptée aux spécificités territoriales pour une gestion efficace des projets.
5. **Valorisation intégrée** de la chaîne de production, y compris les sous-produits et déchets.

INCIDENCES POUR LA MISE EN MARCHÉ

- **Collecte et distribution** : Améliorer les infrastructures de collecte et de distribution pour réduire les coûts et les pertes.
- **Transformation** : Soutenir les unités de transformation pour valoriser les surplus et améliorer la durée de conservation des produits.
- **Marketing et branding** : Créer une identité de marque pour les produits issus de l'agriculture traditionnelle et de la pêche artisanale, facilitant ainsi leur reconnaissance et leur acceptation par les consommateurs.

ENJEUX IDENTIFIÉS À L'ISSUE DE CETTE 1^{ÈRE} PHASE DE L'ÉTUDE

1. Valider le nombre de producteurs et de pêcheurs ainsi que le potentiel de chaque zone, orienter les productions en fonction de la demande
2. Mobiliser et mettre en réseau les parties prenantes au niveau des bassins de production et des bassins de vie (communes peu mobilisées actuellement alors qu'elles constituent le plus petit échelon administratif de proximité. Il existe également peu de lien entre les parties prenantes)
3. Développer un maillage du territoire pour la collecte et le transport des produits
4. Mettre en place une identification « solide » et univoque pour ces produits
5. Passer d'une économie informelle à une économie formelle sans pour autant enfermer les agriculteurs et les pêcheurs dans des contraintes administratives insurmontables
6. Assurer un positionnement prix qui soit en cohérence avec les attentes de chaque partie.

> Un projet pilote sera mis en œuvre sur la province des îles Loyauté en 2024 avec l'appui d'Arbofruits et d'un distributeur sur Nouméa.

FILIÈRE PLANTES COMESTIBLES, FRUITS ET LÉGUMES DE DIVERSIFICATION



©Studio 4x4



Actions de promotion des «récoltes du caillou»

Site internet avec réalisation de nouvelles recettes et fiches de présentation des produits

Animation jeux sur la journée locale de l'alimentation à la Baie de la Moselle





Découvrez les recettes des internautes



Broussard du champ

Gombos, chou kanak, courgette, haricot... de bons légumes pour une recette bien de chez nous !

[Voir la fiche recette](#)



Crème dessert au corossol

Un délicieux dessert facile et rapide à réaliser !

[Voir la fiche recette](#)



Crêpes salées à la baselle et au moringa

Une idée recette pour la chandeleur !

[Voir la fiche recette](#)



+ Partenariat avec l'IFEL pour un travail sur la commercialisation

1 500 000 F CFP

alloués sur 2023

NOS ATTENTES

- Poursuivre la **segmentation de l'offre** du marché des fruits et légumes (formation rayon en amont du concours étals, gestion des approvisionnements pour responsable de rayon, transfert des compétences de formation) ;
- **Promouvoir et renforcer les bonnes pratiques**, notamment en termes de conservation afin d'accroître la qualité des fruits et légumes, tout en œuvrant contre le gaspillage alimentaire ;
- **Promouvoir la consommation des fruits et légumes** (jeux, animations sur foires, réalisation de vidéos) ;
- **Développer les relations commerciales entre les différents maillons** de la filière par l'organisation d'événements interprofessionnels.

FILIÈRE PLANTES UTILES



APPEL À PROJETS

10 000 000 F CFP

enveloppe totale allouée aux lauréats

La Nouvelle-Calédonie, dotée d'une biodiversité exceptionnelle, abrite des plantes aux multiples usages traditionnels, allant de la nourriture à la médecine et à l'artisanat. La valorisation de ces ressources végétales est perçue comme un levier pour diversifier les filières économiques, créant ainsi de nouvelles perspectives d'emploi et de revenus. La recherche scientifique ouvre des horizons dans des domaines tels que la médecine, la cosmétique et l'artisanat, avec des implications potentielles sur le marché international.

Toutefois, la nécessité d'une gestion responsable et respectueuse de l'environnement est soulignée pour préserver la biodiversité exceptionnelle de la Nouvelle-Calédonie. **Dans cette optique, l'Agence rurale a lancé un appel à projets visant à explorer et soutenir des initiatives économiques innovantes liées aux plantes utiles**, mettant en avant leur rôle crucial dans le développement durable de la région.



UN JURY D'EXPERT POUR L'EXAMEN DES PROJETS

- **IAC** : Nadia ROBERT
- **ADECAL TECHNOPOLE Pôle Terrestre** : Sylvia MERCKY / Olivier RATIARSON
- **ADECAL TECHNOPOLE Pôle Innovation** : Christophe CARBOU
- **FINC** : Éric CHEVROT
- **CAP-NC** : Sophie TRON
- **Nativ** : Thomas GUARESE
- **AGENCE RURALE** : Julien BARBIER
- **PROVINCE NORD** : Lila CHARRETTE
- **PROVINCE SUD** : Alain CORNU
- **PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ** : Marcel HMANA



LES LAURÉATS

La présidente de l'Agence rurale Madame Omayra Naisseline a eu le plaisir de remettre les prix aux 3 projets sélectionnés :

- **Sème Sème but différent** - Camille FOSSIER / Projet : Production de semences locales et suivi technico-économique de variétés comestibles d'intérêt
Récompense : 3 313 000 F CFP
- **Algaco** - Laura LAGOURGUE & Lydiane MATTIO / Projet : Les macroalgues de Nouvelle-Calédonie pour l'alimentation et la cosmétique
Récompense : 3 343 500 F CFP
- **Écogourmet** - Pauline BONAVENTURE / Projet : Les plantes halophytes pour l'alimentation humaine (achards, pesto...) + comme solution de décontamination de milieux pollués (bioremédiation) aux crevetticulteurs
Récompense : 3 343 500 F CFP

> Remise des prix réalisée en 2024

FILIÈRE BOIS



©Eric Aubry

90 % pinus caribaea – 24 % depuis 5 ans

Produits bois encore sous-utilisés en construction

Certification



Structuration



Chiffres clés 2023

3 unités d'exploitation / 1^{ère} transformation

Environ 63 emplois directs

Production 2023 : 2 679 m³ de bois de sciage et 790 m³ de rondins

Taux de couverture du marché : 22 % (72 % sur rondins/poteaux et 17 % sur sciages)

250 MF CFP de chiffre d'affaires estimé

L'Agence a poursuivi son accompagnement à la filière en termes organisationnels et financiers, et en particulier sur les volets :

- reconnaissance du pin calédonien dans le Référentiel Calédonien des Normes de la Construction (RCNC) ;
- accompagnement à la démarche de certification sous la marque CTB-NC ;
- installation d'un labo d'analyse des traitements ;
- élaboration de la stratégie du Groupement des forestiers calédoniens ;
- co-financement d'une étude de caractérisation complète de la ressource.

ÉTUDE BOIS

11 856 981 F CFP



ACCOMPAGNEMENT À LA CERTIFICATION

1 640 879 F CFP



AIDE À LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS

15 220 123 F CFP



PROMOTION DU BOIS

0 F CFP

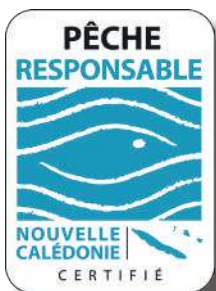
La campagne de communication prévue initialement n'a pas pu se réaliser.





PÊCHE HAUTURIÈRE

Taux de couverture du marché local :
100 % pour la pêche palangrière



100 %
des armements
certifiés pêche
responsable

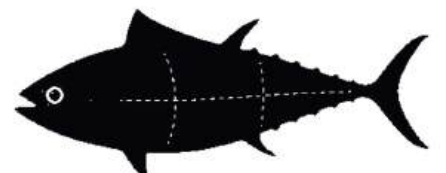
70 %
de thons blancs capturés

2 ateliers de transformation de produits hauturiers

Chiffres clés 2023

Pêche récifo-lagonaire :
404 navires / 447 pêcheurs /
832 t capturées / 600 MF CFP
de chiffre d'affaires

Pêche hauturière :
16 navires / 106 marins et 60
salariés à terre / 3 988 jours de
mer / 2 391 t capturées





Les coûts de production calédoniens sont très élevés, la plupart des marchés à l'exportation ne sont pas rentables pour le thon blanc

La stratégie filière consiste à concentrer ses efforts sur :

- la qualité du produit et sa valorisation ;
- le marché local, en substituant les importations et en diversifiant l'offre par la transformation ;
- la recherche de marchés « prometteurs » à l'export (Europe et Japon notamment).

AIDE À LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

29 000 000 F CFP



AIDE À LA CONSOLIDATION DE LA FILIÈRE PÊCHE

86 700 000 F CFP

AIDE À L'EXPORT DE LA PÊCHE HAUTURIÈRE

23 300 000 F CFP



ÉTUDE

1 000 000 F CFP

Étude technico-économique pour la valorisation des produits de la mer.



NOUVELLE-CALÉDONIE

FILIÈRE AQUACOLE



L'observatoire économique de la filière aquacole

Face aux difficultés de production en quantité et qualité des écloseries, la campagne 2022/2023 connaît une chute importante de la production. 3 écloseries, (une de moins que lors des campagnes précédentes), ont permis de produire 98 millions de post larves et d'ensemencer 531 ha de bassins.

862 t de crevettes ont été livrées à la SOPAC en 2022/2023 contre 1042 t en 2021/2022 (-17 %). Cette baisse de volume s'explique par une forte baisse de la survie constatée sur les bassins, en effet elle passe de 47,5 % en 2021/2022 à 40,6 % cette saison; la qualité des post larves livrées lors du second cycle est suspectée.

Chiffres clés 2023



17 fermes en activité sur la campagne 2022/2023

89 bassins disponibles et 71 élevages menés à terme soit 531 ha en production

1 atelier de traitement et conditionnement

862 t livrées à la SOPAC et 725 t exportées sur le Japon, les États-Unis, la France et l'Australie

AIDE À L'EXPORT

143 000 000 F CFP

Aide sur la base des crevettes exportées, équivalente à 156 F CFP par kg livré (dans la limite de 750 t). Ce dispositif permet de garantir au producteur une juste rémunération de son produit à travers une grille des prix qui peut être revalorisée par l'atelier (1 379 F/kg au lieu de 1 214 F/kg).

La reprise des exportations se confirme sur 2022/2023. Ainsi le Japon, principal pays importateur, reprend son niveau de commande pré-covid et de nouveaux marchés ont été développés (Australie, Etats Unis).

Avec le développement de nouveaux marchés et la confirmation des volumes d'achat du Japon, la SOPAC indique que des volumes supplémentaires pourraient être exportés si la production s'améliorait. Parallèlement, des efforts sont en cours pour augmenter les prix à l'exportation vers chaque destination et compenser la perte de volume.



Nouveauté !

Création de l'**UPRA crevette** en juillet 2023 dont la mission principale est de gérer et d'améliorer le capital génétique des crevettes d'élevage de Nouvelle-Calédonie.

Elle est cofinancée par la SOPAC, la province Nord, la province Sud et les aquaculteurs via une facturation d'un supplément reversé à l'UPRA lors de l'achat des post larves.

Mission aquaculture à Tahiti - Atelier régional PROTEGE

Organisé par la Communauté du Pacifique, l'atelier a été ouvert par le Ministre de la Culture, de l'Environnement, des Ressources marines, en charge de l'artisanat (MCE) de la Polynésie française et du directeur de la Direction des ressources marines. Il a rassemblé de nombreux partenaires de la région Pacifique issus du secteur privé, des institutions et des groupement de professionnels.

Objectifs de la mission : faire un retour d'expérience sur les actions en aquaculture durable du projet PROTEGE, identifier les stratégies de développement des Pays et territoires d'Outre-Mer en termes de diversification aquacole et de durabilité de l'aquaculture adaptées aux contextes insulaires et renforcer la collaboration régionale sur ces thèmes à l'aube du prochain financement européen régional.





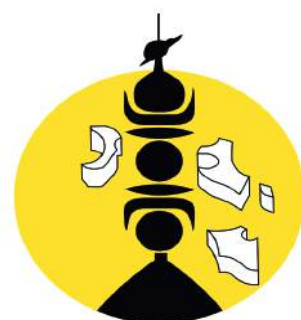
©R. Leguen

AIDE AU TRANSPORT DES INTRANTS EN PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ

Sur financement provincial

314 320 F CFP

7
bénéficiaires



PROVINCE ILES

Dispositif inchangé, à l'exception de l'introduction de la prise en charge des amendements à base de poudre de basalte.

AIDE AU TRANSPORT DES INTRANTS EN PROVINCE NORD

Sur financement provincial

28 448 716 F CFP

30
bénéficiaires

utilisés sur l'enveloppe allouée de 32 MF CFP



PROVINCE NORD

Reconduction des mêmes modalités :

- Bonification du forfait si l'exploitation est certifiée Agriculture Responsable ou BIOPASIFIKA ;
- Seules les exploitations porcines en règle avec la réglementation ICPE, sur la base d'une liste transmise par la province, peuvent prétendre à ce dispositif ;
- Mise en place d'un plafond annuel par bénéficiaire fixé à 4 000 000 F CFP.

AIDE AU TRANSPORT DES INTRANTS EN PROVINCE SUD

Sur financement provincial

19 084 684 F CFP

86
bénéficiaires

utilisés sur l'enveloppe allouée de 20 MF CFP

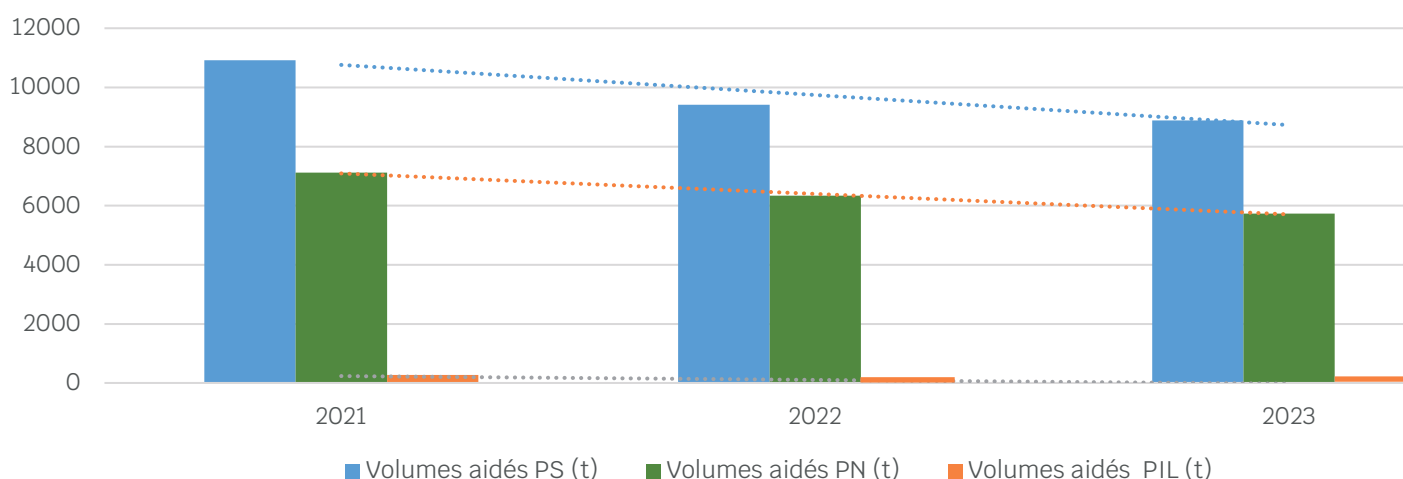


PROVINCE SUD

Reconduction des mêmes modalités :

- Maintien des forfaits kilométriques pratiqués ;
- Extension du dispositif aux exploitations des communes de Dumbéa, Païta et du Mont-Dore.

Évolution des volumes d'intrants transportés par Province

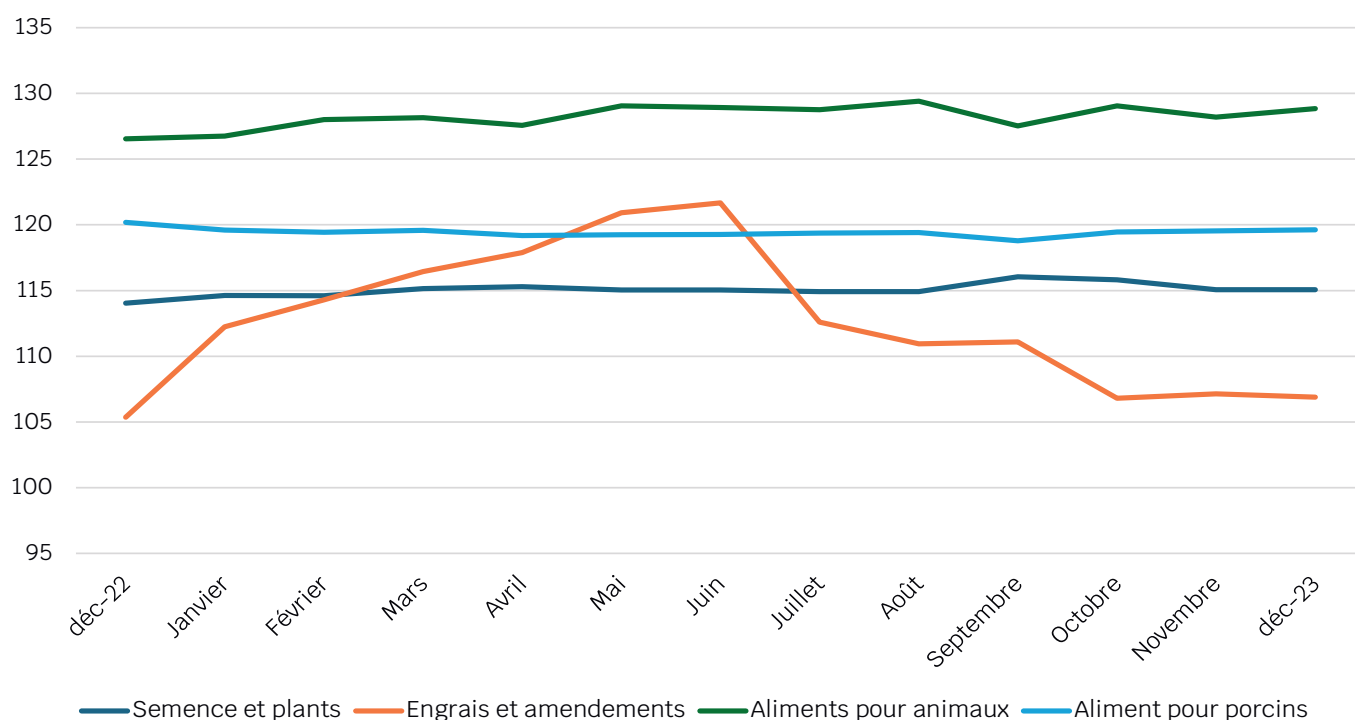


baisse de **7 %** des volumes transportés en 2023 (14 642 t contre 15 787 t en 2022)

ACHAT DES INTRANTS

En avril 2022, un soutien exceptionnel à l'achat des intrants a été mis en place face à une inflation importante des prix sur les moyens de production (engrais, aliments et semences) liée notamment à la crise en Ukraine. Ce dispositif a été maintenu en 2023 avec un réajustement en juin 2023 de la base de calcul afin de rester dans l'enveloppe budgétaire votée.

Évolution des indices Ipampa de décembre 2022 à décembre 2023

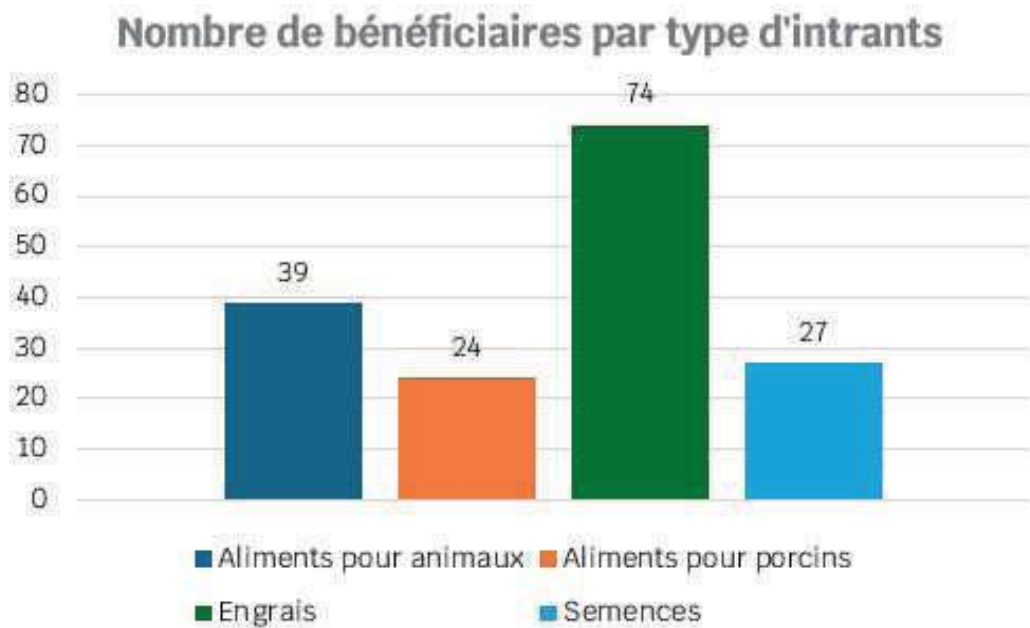


AIDE CONJONCTURELLE À L'ACHAT D'INTRANTS

58 765 639 F CFP

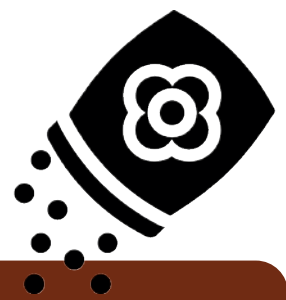
Déclenchement du dispositif en cas de hausse des prix des intrants, basée sur l'analyse de l'IPAMPA.NC produit par l'ISEE. L'aide consiste à prendre en charge l'augmentation du coût des intrants entre l'indice du mois d'achat des intrants et l'indice de référence de janvier 2022. À partir du 1er juillet 2023 l'indice de référence a été fixé à janvier 2023.

Cette intervention a été limitée à 1 000 000 F CFP par agriculteur pour l'ensemble des aides versées.



513 MF CFP
de factures
transmises

= 11 %
de prise en charge moyenne



113
bénéficiaires
dont 47 sur
plusieurs types
d'intrants.



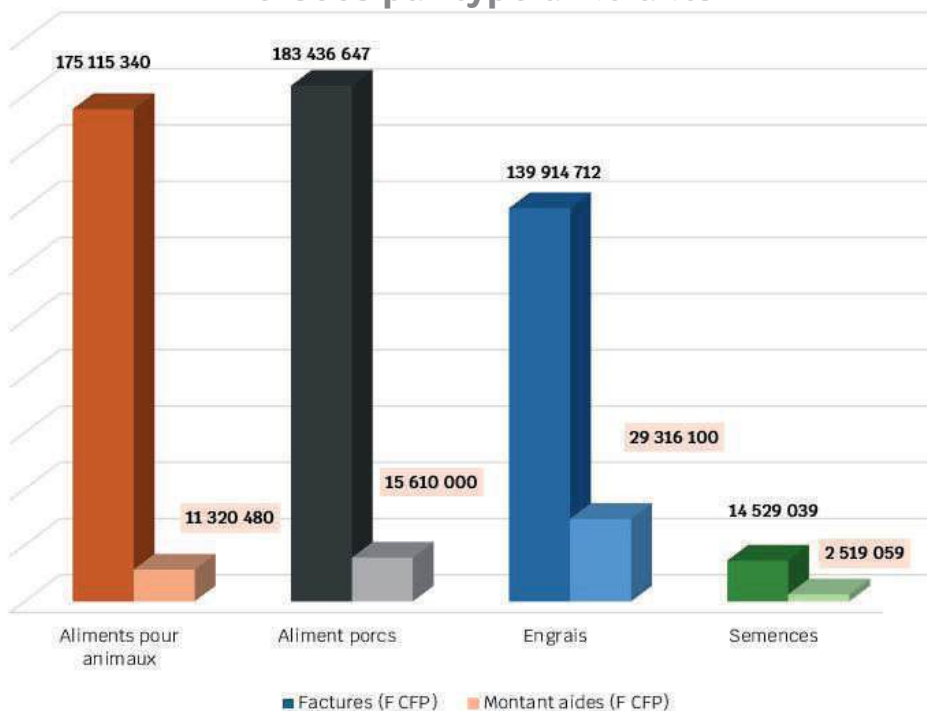
27
sur les semences

24
sur les aliments porcs

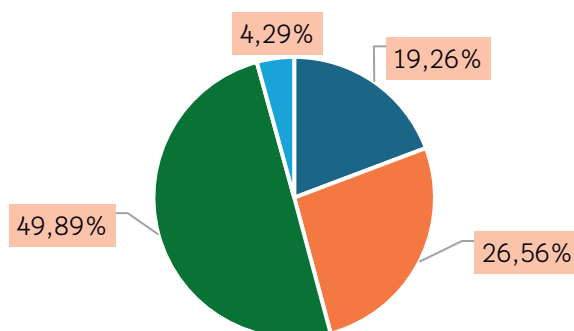
39
sur les autres aliments
pour animaux

74
sur les engrais

Montant des factures reçues et montant des aides versées par type d'intrants



Répartition des dépenses par type d'intrants



■ Aliments pour animaux ■ Aliments porcs ■ Engrais ■ Semences

- Compte tenu du nombre important de bénéficiaires (74), du volume significatif (713 t) et du fort niveau d'inflation des engrais jusqu'en juin 2023, cet intrant représente 50 % de la dépense totale (29,3 MF CFP).
- Les aliments pour porcins, plus importants en volume (860 t) représentent seulement 26,5 % de la dépense compte tenu du plus faible taux d'inflation et du nombre de bénéficiaires plus limité (24) dont certains atteignent le plafond.
- Les aliments pour animaux représentent une part moins importante de la dépense (19 %) compte tenu du faible taux d'inflation observé sur 2023.
- L'aide à la semence représente une part très limitée de la dépense (4%).

L'objectif de cette aide, complétée par d'autres dispositifs plus spécifiques (plan de relance, aide à la perte de chiffre d'affaires) est de limiter la fragilisation du secteur rural dans un contexte où la souveraineté alimentaire prend tout son sens au vu des difficultés d'approvisionnement du marché.

SIGNE DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE



©Eric Aubry

Chiffres clés 2023



Poulet fermier →

21 éleveurs
85 tonnes
 (4 abattoirs / 2 provendiers / 2 couvoirs)



→

41 certifiés
 3 342 tonnes de productions certifiées



→

170 certifiés
 399,2 tonnes de productions certifiées



Pêche hauturière + transformation →
pêche hauturière

4 armateurs avec 15 armements
2 ateliers
392 tonnes

Pêche côtière →

14,6 tonnes (10,5 t de poissons lagunaires et 4 t crustacés)

ANIMATION DES SIGNES



10 100 000 F CFP

alloués au pôle d'animation des ODG de la CAP-NC

MISSIONS

- Conseil et développement des signes de qualité
- Animation et accompagnement des Organismes De Gestion
- Défense de l'ensemble des signes de qualité de NC (contrôle et vérification de l'utilisation des mentions protégées et/ou des logos des labels sur lieux de vente et internet)

L'animatrice Démarches qualité ayant quitté ses fonctions, la technicienne des Signes de qualité avec le soutien de la Responsable ont poursuivi les missions engagées en attendant un recrutement.

Actions phares en 2023



À la demande des ODG et afin de structurer la réflexion sur la mutualisation des actions de valorisations des signes de qualité, une enquête des besoins des producteurs est mise en place. L'analyse des résultats sera menée en 2024.

Nouvelle démarche en cours :

Travail sur un cahier des charges plus abordable aux éleveurs pour la certification des œufs fermiers de poules élevées en plein air certifié authentique



AUTRE MESURE DE L'AGENCE RURALE

La prise en charge pour les entreprises engagées dans les démarches officielles :

- 100 % de l'audit initial et 80 % des audits de suivi et de renouvellement.

Un accompagnement nécessaire pour lancer les signes face à des consommateurs qui ne sont pas encore prêts à payer plus cher des produits certifiés.

PROMOTION DES SIQO

7 000 000 F CFP



alloués au pôle d'animation des ODG, logé à la CAP-NC

Actions transversales

Mise à jour du site internet des signes de qualité, de la cartographie des lieux de vente des produits certifiés et de la liste des certifiés

Memento 2022

Participation à de nombreux événements publics avec des animations/jeux (Foire de Bourail, Koumac, village de l'alimentation, mini foire de Ponérihouen, concours d'étals de fruits et légumes, fête de la mer de Népoui, cantines à l'unisson et les classes de qualité, Cap sur la pêche)

Communication régulière dans le magazine La Calédonie Agricole

Accompagnement à la communication des pêcheurs et des élevages de poulets certifiés

Poulets : signalétique, animation lors des événements avec distribution de goodies, community management de la page Facebook, présentation du label aux distributeurs

Pêche : signalétique, animation lors des événements avec distribution de goodies, community management de la page Pêche.nc, présentation du label aux professionnels de la vente

1 000 000 F CFP

alloués à REPAIR



- Promotion du signe Agriculture Responsable et des exploitations certifiées lors d'animations dédiées (création et diffusion de supports, fiches)
- Community Management des pages Facebook + rédaction d'articles pour le site internet et pour le magazine La Calédonie Agricole
- Création d'une identité graphique pour des oriflammes et des kakémonos
- Participation à des événements (animation stand) : Foire de Bourail, Foire des îles et Foire de Koumac + suivi/jury concours d'étals de l'IFEL
- Accompagnement et suivi des magasins (traçabilité, affichage, mise en relation producteurs/acheteurs, informations, conseils...)



1 500 000 F CFP

alloués à BIO CALÉDONIA, 69 930 F CFP utilisés



En raison du départ du directeur de Bio Calédonia, les actions de communication prévues initialement n'ont pas pu voir le jour

- Community Management de la page Facebook
- Signalétique Bio Pasifika



TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE



Chiffre clé 2023

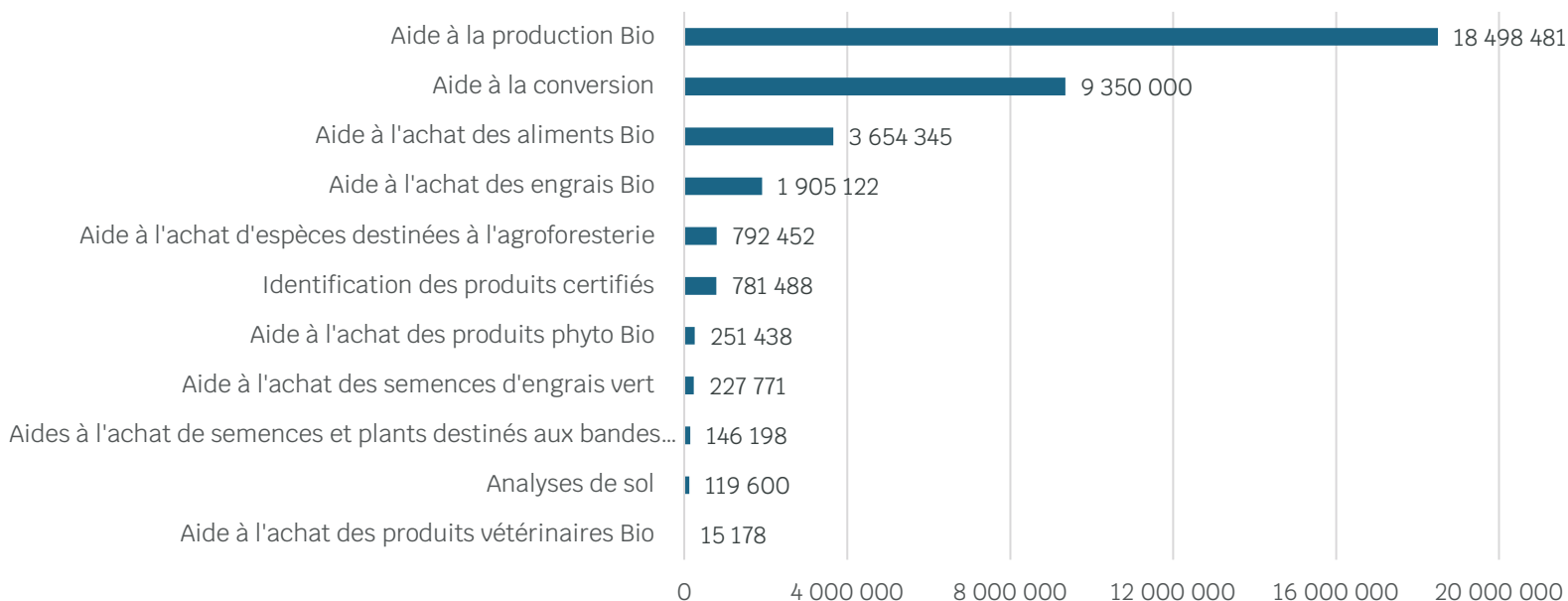
93 conventions signées
(72 en 2021 / 101 en 2022)

36 MF CFP DÉPENSÉS

INTERVENTIONS

- Gestion des sols et fertilisation : analyse de sol, engrais Bio, engrais verts ;
- Protection des cultures : produits phytosanitaires Bio, auxiliaires de lutte biologique, bandes fleuries / haies ;
- Alimentation animale et soins vétérinaires Bio ;
- Aide à la conversion (Bio et Agriculture Intégrée) et à la production Bio ;
- Identification des produits certifiés ;
- Participation au financement d'études pour la valorisation des matières organiques en Nouvelle-Calédonie.

Aide à la Transition agroécologique 2023 (en F CFP)



APPUI AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS



8 MF CFP



8 MF CFP



Accompagnement au financement du programme d'expérimentation et de vulgarisation portant sur le SCV et les grandes cultures du CREA.

10 MF CFP



2 MF CFP

3 MF CFP



COMMUNICATION



Les «temps forts» de la com' en 2023

Promotion des filières

Lancement des premiers travaux sur la campagne de prévention sur la Peste Porcine Africaine

Community Management d'agriconnect.nc

Événements : journée locale de l'alimentation, marché éphémère de la galerie Port Plaisance, trophées de l'agroécologie, foires de Bourail et Koumac, séminaire transition alimentaire à l'EGC, conférence de presse états généraux de la filière porcine...

Marque cagou «Produits en NC»

Refonte du site internet

Communication institutionnelle : nouveaux dispositifs, rapport d'activités, annuaire des aides, calendriers, carte de vœux...



L'Agence rurale à la Foire de Bourail !

Jouez et gagnez des cadeaux sur le stand de l'Agence rurale !

Le stand est situé en direction du pôle élevage près de l'OCEF et de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche NC



Vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 août 2023 de 8h à 16h



Pour connaître nos différents dispositifs, retrouvez-nous sur notre stand !



Vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 août 2023 de 8h à 16h



LES TROPHÉES DE L'AGROÉCOLOGIE

Le grand prix régional de l'innovation de 450 000 F CFP

Le gagnant représentera la Nouvelle-Calédonie au concours national doté de 800 000 F CFP de prix.

Le prix de l'innovation catégorie «Agriculture traditionnelle et familiale» de 150 000 F CFP

Date limite de dépôt des dossiers le 15 juin 2023

Agriculteurs calédoniens PARTICIPEZ AU CONCOURS 2023-2024

L'AGENCE RURALE RECRUTE



Chargé(e) de mission

→ Date limite de candidature : vendredi 29 décembre 2023

2023

AIDE À L'ACHAT D'INTRANTS

SEMENCES & PLANTS ENGRAIS & AMÉLIORANTS ALIMENTS PORCS ALIMENTS ANIMAUX

Compte tenu de l'inflation toujours en hausse, le dispositif est maintenu en 2023. Il vous suffit de nous adresser l'attestation disponible sur notre site ou sur demande.

⚠ Pour les intrants achetés à partir du 1er juillet, l'indice de référence pris en compte pour le montant de l'aide sera celui de janvier 2023 (au lieu de janvier 2022). N'attendez pas la fin de l'année pour nous envoyer vos factures !

Pour plus d'infos, contactez nous au 26 09 60 ou par mail contact@agencerurale.nc



www.agence-rurale.nc



27 juillet 2023 Rivland Païta



Inscrivez-vous !

“ Les acteurs de la filière se mobilisent et se préparent pour l'avenir...”





III- INDEMNISATIONS

CALAMITÉS AGRICOLES ET NATURELLES

INDEMNISTATIONS RÉGLEMENTAIRES



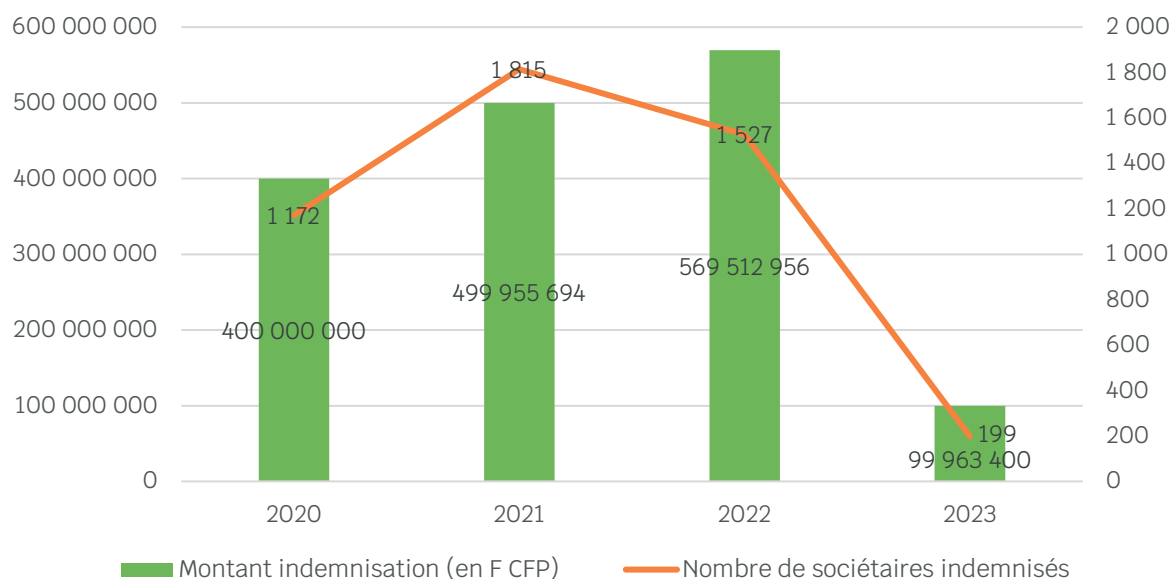
Versements effectués par le biais de la CAMA

Les sinistres ont concerné l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie :

Sinistre	Montant (en F CFP)	Intervention Agence rurale (en F CFP)	Nombre de sociétaires indemnisés
Pluies du 1 ^{er} au 10 décembre 2022	3 992 985	72 361 330	19
Pluies du 19 au 21 décembre 2022	39 586 369		27
Pluies du 26 au 29 décembre 2022	200 000		1
Pluies du 4 au 8 janvier 2023	152 184		1
Pluies du 26 au 29 janvier 2023	3 988 009		5
Cyclone tropical Gabrielle du 11 au 12 février 2023	15 658 478		101
Pluies du 16 au 18 mars 2023	15 083 622		25
Pluies du 11 au 12 avril 2023	30 668 967	27 602 070	20
Pluies du 17 au 19 avril 2023			
TOTAL	99 963 400		199

En raison de la période de sécheresse sur la campagne 2023, l'intervention de l'Agence rurale dans le cadre des indemnités réglementaires a diminué de 82,5 % par rapport à l'année 2022.

Évolution Indemnités réglementaires 2020-2023



SÉCHERESSE

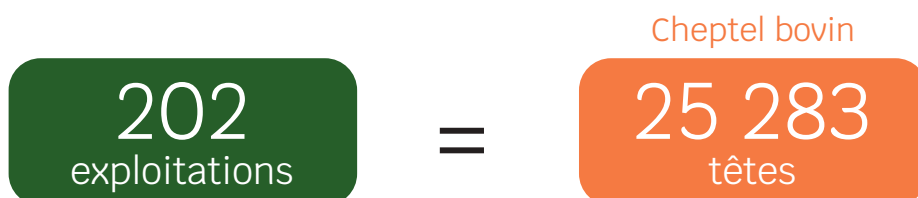
8 708 700 F CFP

Face aux conditions climatiques défavorables, un dispositif d'urgence pour l'achat d'aliments «sécheresse» et de tourteau de coprah été mis en place à partir du 14 septembre 2023. Une mesure réservée aux éleveurs inscrits dans le dispositif «plan foin» (y compris les nouveaux inscrits).

Le niveau d'intervention est variable en fonction de la consommation de foin pour l'alimentation des animaux avant le 7 septembre.

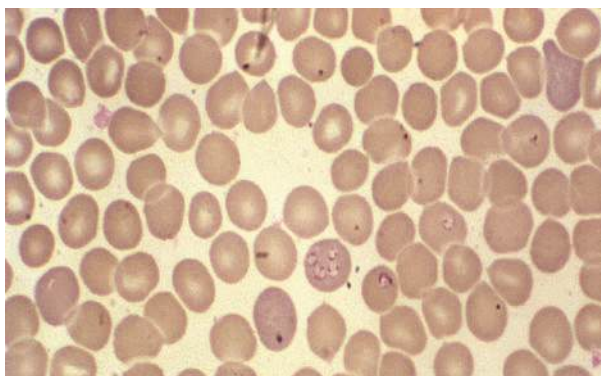
Palier N°1 pour les éleveurs inscrits au plan foin ayant consommé du foin avant le 7 septembre 2023	Intervention à hauteur de 35 F CFP/kg d'aliment (dans la limite de 50 %)
Palier N°2 pour les autres (les éleveurs inscrits au plan foin n'ayant pas consommé de foin ou non inscrits au plan foin)	Intervention à hauteur de 22 F CFP/kg d'aliment (dans la limite de 30 %)

Pour le tourteau de coprah, il n'y a pas de distinction de palier et le niveau d'intervention de l'Agence rurale est arrêté à 18 F CFP/kg.



«CRISES» SANITAIRES

Indemnisation Babésiose bovine



Dans le cadre d'un plan de lutte contre la Babésiose, suite à la découverte d'un foyer à la Tamoia, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans l'éradication de cette maladie et a pris des dispositions réglementaires.

L'Agence rurale prend en charge les pertes et surcoûts imposés par les obligations réglementaires.

2 408 500 F CFP



Oryctes rhinoceros

21 716 957 F CFP

Par arrêté du gouvernement l'Agence rurale participe à la surveillance et à la mise en œuvre de plan de prévention pour éviter la diffusion du scarabée Oryctes rhinocéros.



IV- PRÉVENTION

PLAN FOIN



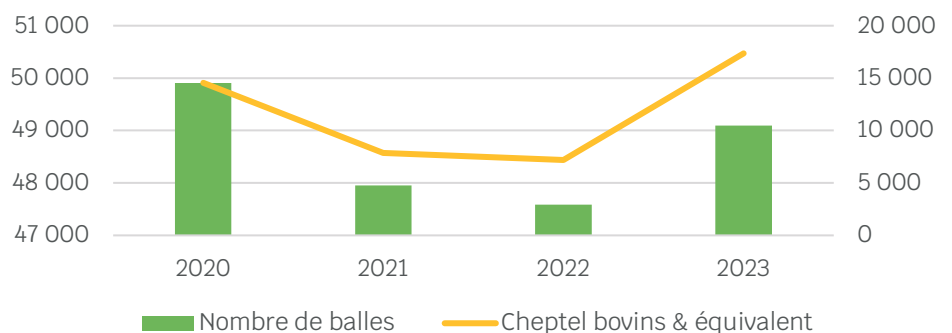
32 943 500 F CFP

Aide à l'achat de fourrage

35 distributeurs agréés

- 14 %

Évolution de la consommation de balles de foin
2020-2023



Entre 2022 et 2023, le nombre d'éleveurs inscrits dans le dispositif connaît une légère hausse d'environ 5 %.

En raison de l'épisode de sécheresse en 2023, une nette augmentation de la consommation de balles de foin (+250 %) est observée. Cette consommation est davantage concentrée sur le second trimestre de l'année. La consommation moyenne par bovin est donc passée d'environ 15,1 kg de fourrage en 2022 à 51,8 kg en 2023.

Aide à la production de fourrage (autoconsommation)

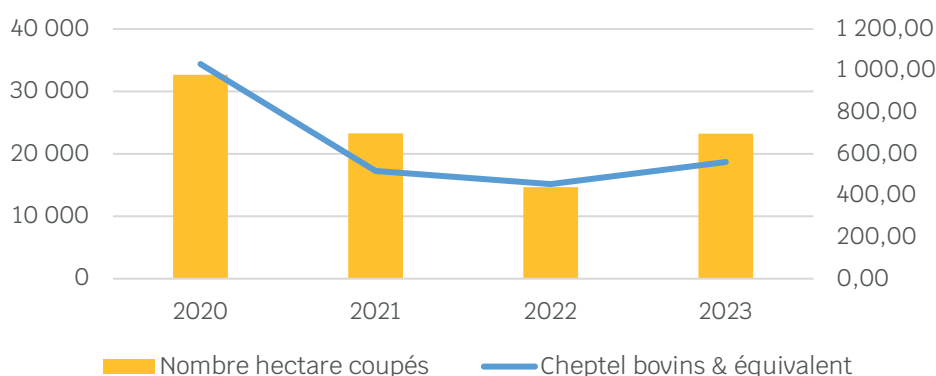
9 237 000 F CFP

Nombre d'éleveurs inscrits = augmentation de 15,9%
par rapport à 2022

Augmentation du cheptel bovin et équivalent de **23,4 %**

La surface fourragère coupée a également connu une augmentation de 58,6 % entre 2022 et 2023, et ce probablement pour les mêmes raisons que le dispositif d'aide à l'achat de foin, à savoir les conditions météorologiques. Ainsi, en 2023, la consommation moyenne de fourrage par bovin est d'environ 140 kg (108 kg en 2022).

Évolution des surfaces fourragères coupées
2020-2023



DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA TIQUE DU BÉTAIL

Aide à l'achat de tiquicides 15 000 000 F CFP

Dans l'objectif de lutter contre la tique sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie, l'Agence rurale participe à l'**achat et la distribution aux éleveurs bovins de produits** leur permettant de lutter contre la tique. Cette participation s'effectue au travers d'une subvention versée à la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie en charge de la gestion du dispositif.



©R. Leguen

Évaluation vaccinale contre la tique

2 400 000 F CFP

Les races bovines européennes sont élevées de manière historique en Nouvelle-Calédonie et subissent la pression de la tique du bétail depuis son introduction accidentelle dans les années 40. Le recours aux acaricides pour son contrôle est mis à mal depuis plusieurs années par le développement de résistances des tiques, imposant désormais une gestion intégrée du parasite à travers les volets agronomiques, génétiques et immunologiques.

Dans ce contexte, l'IAC a développé un vaccin spécifique qui a été évalué dans 9 élevages du territoire entre 2017 et 2020, montrant son efficacité avec une réduction de plus de 40 % de l'usage des acaricides après 2 ans de vaccination.

Cette méthode de lutte pourrait ainsi participer à la pérennisation des élevages Limousins et Charolais dont la génétique est essentielle au maintien de schémas de croisements performants, ainsi que du dernier élevage laitier de Nouvelle-Calédonie dans un contexte de forte pression parasitaire.



L'agence rurale participe au financement de doses de vaccin.



Transplantation embryonnaire

L'UPRA-Bovine en partenariat avec un opérateur Australien organise annuellement depuis 2011 une opération de transplantation embryonnaire de bovins.

Pour encourager les initiatives d'éleveurs qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte génétique contre la tique, l'Agence rurale soutient cette opération avec un niveau d'intervention d'environ 50 % de la dépense pour une transplantation embryonnaire qui est évaluée à 190 000 F CFP. Ainsi, l'intervention de l'Agence rurale s'inscrit dans une convention particulière avec chaque éleveur et consiste en une intervention forfaitaire de 95 000 FCFP par naissance.



3 610 000 F CFP

soit 38 naissances de bovins résistants à la tique

SURVEILLANCE ET PRÉVENTION PHYTOSANITAIRE ET ZOOSANITAIRE

Association ARBOFRUITS

Depuis 2016, ARBOFRUIT assure le suivi du réseau « mouche des fruits » dans les provinces Nord et îles Loyauté en collaboration avec le service d'inspection sanitaire et phytosanitaire de la Nouvelle-Calédonie.

ARBOFRUITS assure la surveillance sur 44 sites répartis en province Nord et en province des îles Loyauté. Ainsi en 2022, 1 059 visites ont été effectuées, en 192 tournées au cours desquelles 3 177 observations ont été faites.

11 500 000 F CFP



Groupement de Défense Sanitaire des Animaux (GDSA) et des Végétaux (GDSV)

70 000 000 F CFP



30 000 000 F CFP

Acteur du suivi sanitaire des animaux en partenariat avec le service des laboratoires de la Nouvelle-Calédonie (LNC).



40 000 000 F CFP

Protection des productions végétales par la mise en place d'une surveillance du territoire et la coordination en matière de défense des productions.

En 2023, 97 recensements de troupeaux et 4 505 analyses réalisées, 51 visites d'élevage avec le vétérinaire.

En 2023, 2 305 observations réalisées auprès de 135 producteurs.

Réseau épidémio-surveillance apicole (RESA)

15 000 000 F CFP



La surveillance de l'état sanitaire du rucher calédonien et la prévention des épidémies étant un levier important pour l'avenir de la filière apicole, la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance épidémiologique est évidente. Les actions conduites sont l'animation du réseau apicole (RESA) et l'indemnisation des visites effectuées par les agents sanitaires apicoles (ASA).

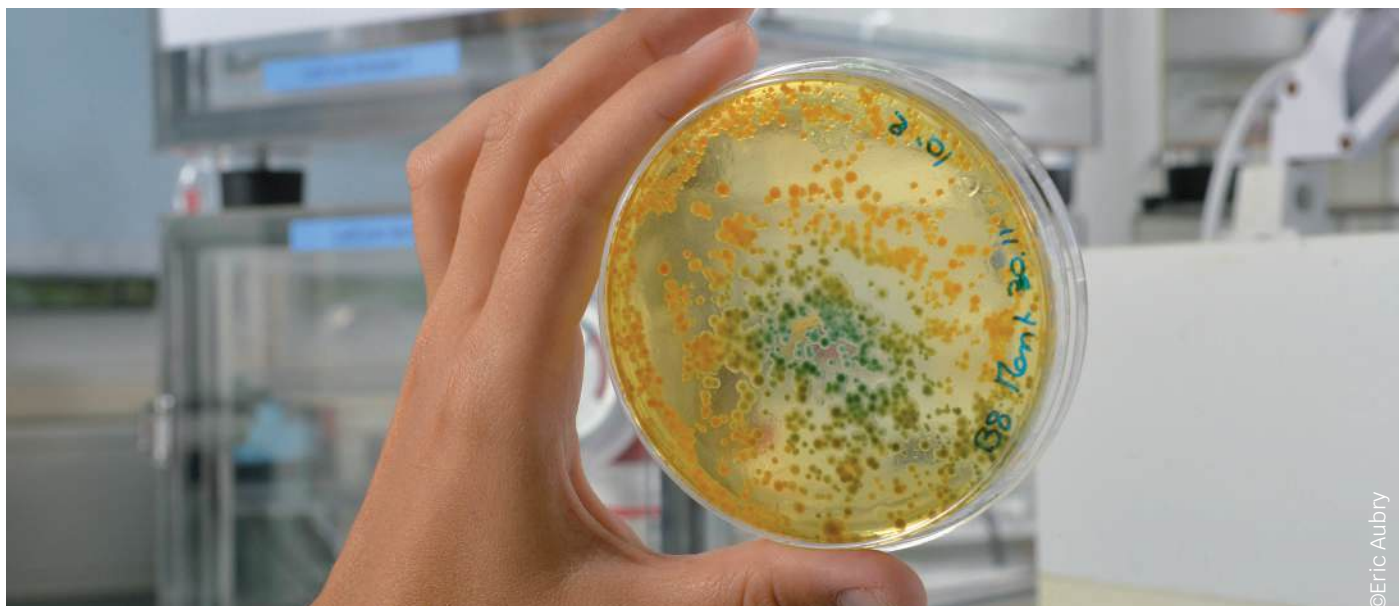
Ces opérations sont mises en œuvre par la Technopole.

Réseau épidémio-surveillance aquacole (REC)

Cette vigilance sanitaire est d'une importance haute pour un territoire indemne des maladies de la liste de l'OIE à déclaration obligatoire pour les crustacés. Cette bonne situation sanitaire et la mise en place de cette veille permet une sécurisation des élevages mais également d'obtenir les agréments nécessaires pour exporter des crevettes crues à l'étranger.

Le maintien du REC est donc capital pour la filière crevetticole calédonienne. Le Centre Technique Aquacole (CTA) de l'ADECAL-TECHNOPOLE a pu remplir les missions avec succès jusqu'à présent mais en 2022, il fait face à des restrictions budgétaires qui limitent sa capacité d'action. L'Agence rurale, dans le cadre de ses missions de prévention phytosanitaire et zoonositaire, reprend le financement du REC permettant ainsi d'assurer la pérennité de ce dispositif.

4 400 000 F CFP



V-PROTECTION DU MILIEU

OCCUPATION DES SOLS



35 500 000 F CFP

ZONES INONDABLES (ZI)

En 2023-2024, l'Agence rurale poursuit la mesure d'occupation des sols et d'incitation à la plantation de couverts végétaux pour lutter contre l'érosion des sols.

Les objectifs sont également :

- D'inciter à la mise en place de plantes de couverture bénéfiques aux cultures (engrais vert) et apporter un complément de revenus par la mise en valeur de parcelles en zones inondables en saison chaude considérée comme « à risques » ;
- De favoriser la production de fourrage pour pallier les effets des sécheresses éventuelles en élevage bovin.

La semence est prise en charge directement par l'Agence rurale au niveau des distributeurs. Une limite d'intervention est arrêtée par l'Agence rurale en fonction de la complexité du couvert :

- Couvert monospécifique : prise en charge dans la limite de 15 000 F CFP/hectare ;
- Couvert bispécifique : prise en charge dans la limite de 20 000 F CFP/hectare ;
- Couvert trispécifique ou plus : prise en charge dans la limite de 30 000 F CFP/hectare.

Une aide à l'installation du couvert à hauteur de 10 000 F CFP par hectare est versée par l'Agence rurale après constat d'implantation du couvert par les services de la DAVAR.

Le solde de la participation de l'Agence de 30 000 F CFP/hectare est versé au bénéficiaire sur constat de maintien du couvert au moins 3 mois.

En contrepartie, le bénéficiaire de la mesure « occupation des sols » ne sollicite pas une indemnisation pour une culture annuelle plantée sur une parcelle réputée inondable.

60 agriculteurs =
en 2023 + 55 %



558,15 ha

ZONES NON INONDABLES (ZNI)

Sur la campagne 2022-2023, l'Agence rurale a étendu le dispositif d'occupation des sols aux ZNI afin d'inciter une pratique vertueuse. L'objectif est différent des ZI car il s'agit de produire sur plusieurs années successives de la biomasse afin d'améliorer la fertilité des sols.

Ce dispositif est complémentaire aux mesures de soutien à la transition agroécologique qui propose déjà une aide à l'achat de semences d'engrais verts (dont les tailles d'exploitations sont limitées - plafond de 100 000 F par an soit 5 hectares environ).

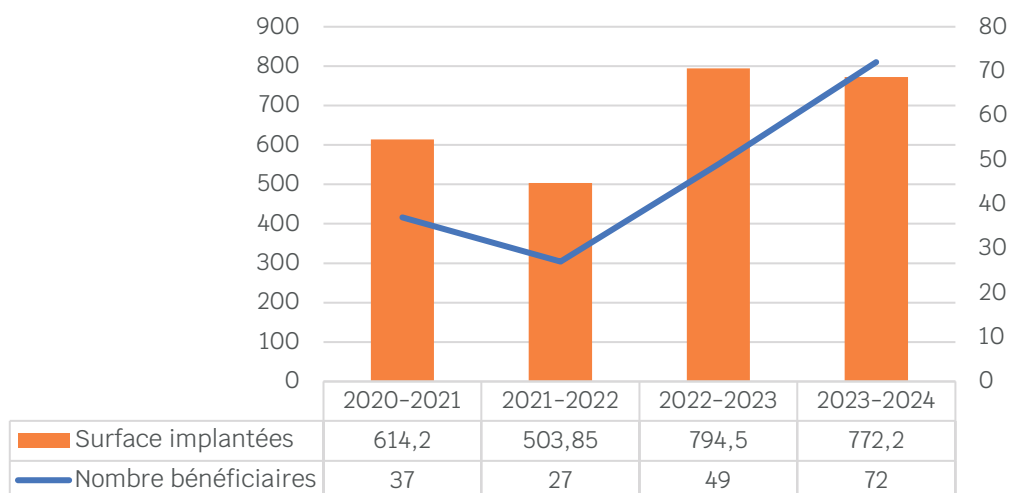
Les dispositions d'application ainsi que les niveaux d'intervention sont basés sur les mêmes principes que pour les zones inondables.

12 agriculteurs =
en 2023



231,80 ha

Évolution du dispositif
2020-2023



MESURE BARRIÈRES FIXES



L'Agence rurale soutient la réalisation de barrières fixes d'une hauteur de 1,55 m ou 1,90 m afin de protéger les exploitations agricoles de la pression des cerfs et des cochons sauvages. La mesure consiste à fournir du grillage aux agriculteurs inscrits au registre de l'agriculture.

Le grillage est fourni en deux étapes dans la limite d'un programme agréé :

- au maximum 60 % du linéaire en grillage, après contrôle de la bonne préparation du site d'implantation ;
- le solde, après contrôle de la 1ère tranche et de la bonne préparation du site d'implantation.

L'intervention de l'Agence rurale dans l'achat du grillage est arrêtée à 25 000 F CFP par rouleau pour une nouvelle implantation de barrière n'ayant pas encore été subventionnée et 15 000 F CFP par rouleau pour un renouvellement de barrière déjà subventionnée.



Dépenses 2023

14 100 000 F CFP

Le contrôle de la mesure est assuré par les services de la DAVAR.

- 47 constats de pose de grillage chez les bénéficiaires ont été effectués

62 dossiers étudiés lors des 4 comités techniques d'agrément grillage (CTAG)



800 m



79 100 m



35 200 m

115 100 m

637 rouleaux

103 % de plus qu'en 2022
Pour rappel la succession d'épisodes pluvieux de 2022 avait entraîné l'impossibilité d'implantation des travaux

Évolution 2020-2023



LUTTE CONTRE LES FEUX



L'Agence rurale participe au financement des mesures de lutte contre les feux affectant les espaces naturels ou cultivés.

Une délibération spécifique aux actions de lutte contre le feu a été adoptée en 2021 pour permettre à l'Agence rurale d'ouvrir son champ d'actions au **financement de tout type de mesures, notamment celles de nature préventive**.

Dans ce cadre, des actions ont été conduites en vue d'améliorer le dispositif d'alertes incendies développé par l'ŒIL et analyser les caractéristiques pyro-retardantes du bourao en partenariat avec Conservation International. Ainsi qu'une subvention à la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR).

Dépenses 2023

140 000 000 F CFP

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES ENVAHISSANTES

Projet PROTEGE du XI^{ème} FED

Le thème 4 du projet PROTEGE financé par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) vise à renforcer la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes pour améliorer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité.



En Nouvelle-Calédonie, le projet est spécifiquement dédié à la gestion des ongulés envahissants, principalement cerfs, cochons et chèvres ensauvagées.

Il est structuré en 3 axes principaux :

- Affiner les indicateurs d'efficacité des opérations de gestion/régulation sur la biodiversité et la qualité des services écosystémiques ;
- Déployer un dispositif de suivi de l'impact des ongulés et des bénéfices des actions de régulation ;
- Organiser une concertation préalable, réaliser des opérations de lutte contre les ongulés envahissants et assurer des formations inhérentes à la mise en œuvre des actions de régulation participatives et professionnelles au sol et héliportées.

L'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité (anciennement le Conservatoire d'espaces naturels (CEN)), assure la mise en œuvre, l'animation et le suivi de cette thématique.

Un versement de 50 000 000 F CFP avait été réalisée en 2022, cependant, les actions réalisées en 2023 n'ont pas nécessité de versement supplémentaire sur ce programme.



Dépenses 2023

0 F CFP

VI- GESTION DE L'EAU



Les interventions en faveur de l'entretien de cours d'eau se sont limitées en 2023 au solde des opérations engagées lors des exercices précédents. En effet la compétence de l'Agence rurale en matière de gestion de l'eau lui a été retirée depuis le 1er janvier 2022 avec la création d'un fonds de l'eau hébergé par la Nouvelle-Calédonie avec un copilotage inter-collectivités.

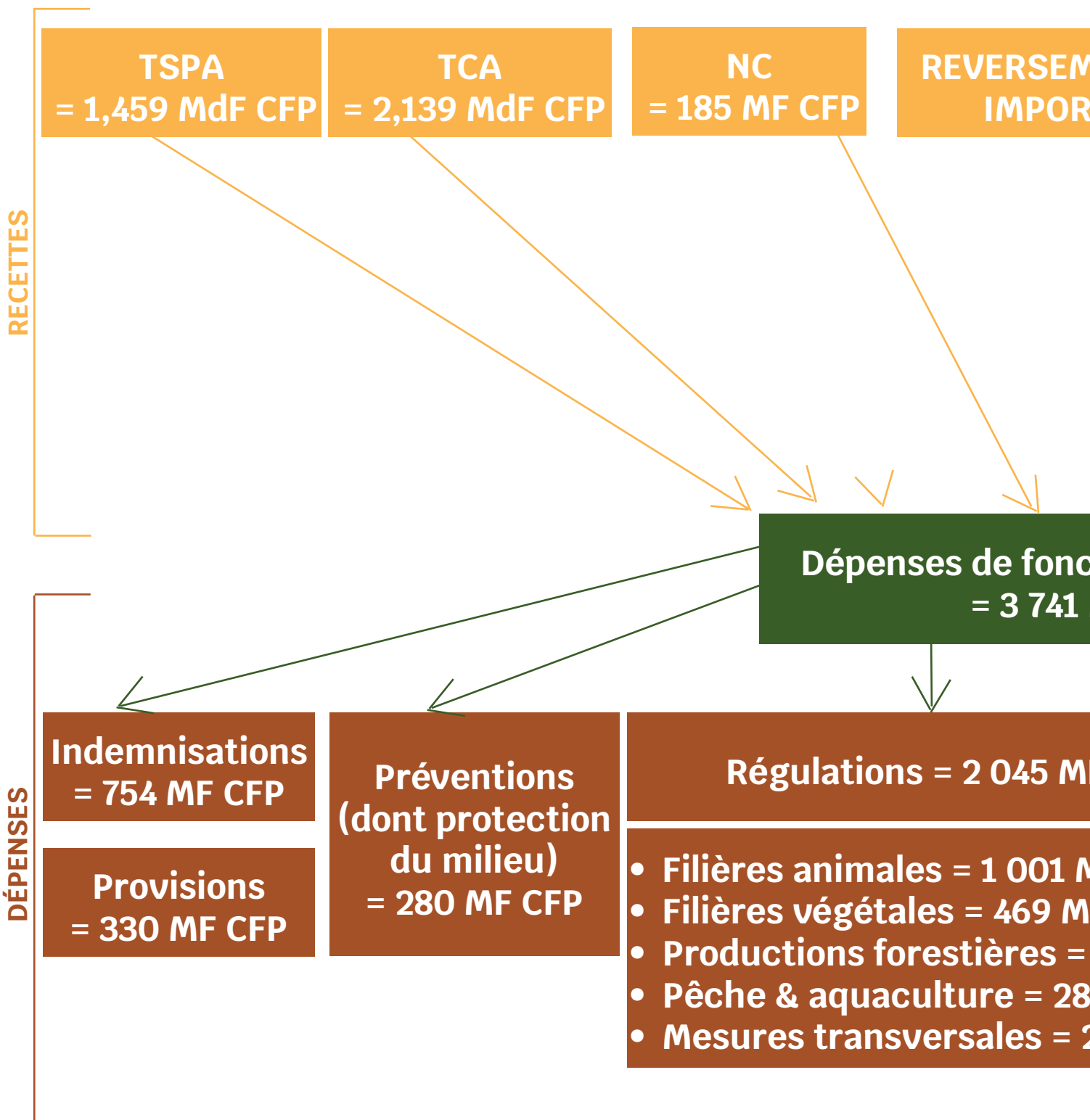
Cette délibération réaffecte 5 % de la TSPA et 3,5 % de la TCA vers ce fonds.

En 2023, l'Agence rurale a soldé l'entretien des cours d'eau NC.

14 300 000 F CFP

VII- RÉALISATION COMPTABLE DU BUDGET

4 264 M



CARTOGRAPHIE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MF CFP

MENT OCEF SUR VIANDES
TEES = 233,5 MF CFP

AFD + PROVINCES = 69 MF CFP

PRODUITS EXCEPTIONNELS
= 199 MF CFP

REPRISE DU PROVISIONS
= 140 MF CFP

ctionnement 2023
MF CFP

Personnel
= 144 MF CFP

F CFP

Gestion de l'eau
= 15 MF CFP

Études
= 27,9 MF CFP

Administration
Générale
= 109 MF CFP

MF CFP
MF CFP
53 MF CFP
4 MF CFP
237 MF CFP

Lutte contre les feux
= 166 MF CFP

Communication
= 39,4 MF CFP

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2023

Récapitulatif des grandes masses financières et taux de réalisation

Résultat de l'exercice en F CFP	2022	2023	Var.valeur	Var. %
Fonctionnement	-11 843 361	523 460 074	535 303 074	4 519,9%
Investissement	5 930 718	14 171 459	8 240 741	139,0%
Résultat global 2022	-5 912 643	537 631 533	543 544 176	9 192,9%
Résultats cumulés	2022	2023	Var.valeur	Var. %
Fonctionnement	756 256 341	1 279 716 415	523 460 074	69,2%
Investissement	45 484 724	59 656 183	14 171 459	31,2%
Résultat cumulé	801 741 065	1 339 372 598	537 631 533	67,1%

Clôture des comptes 2023 en positif = 537 631 533 F CFP

Résultat cumulé = 1 339 372 598 F CFP

Réalisations de la section de fonctionnement

Dépenses	Prévu	Réalisé	%
Charges à caractère général	303	201	66,3%
Charges de personnel et frais assimilés	150	144	96,2%
Autres charges de gestion courante	3 232	2 611	80,8%
Charges financières	0	0	
Charges exceptionnelles	17	11	65,8%
Opérations ordre de transfert entre sections	20	20	99,6%
Virement à la section investissement	0	0	
Dotations aux provisions	754	754	100,0%
Total général	4 475	3 741	83,6%
Recettes	Prévu	Réalisé	%
Impôts et taxes	3 439	3 598	104,6%
Dotations, subventions et participations	71	69	97,2%
Autres produits de gestion courante	69	238	347,7%
Atténuations de charges	0	0	
Produits exceptionnels	0	241	
Résultat de fonctionnement reporté	756	0	
Reprise sur provisions	140	118	84,4%
Total général	4 475	4 264	114,7%

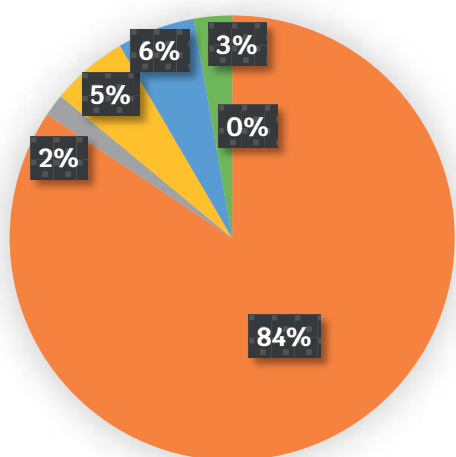
Réalisations de la section d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, le taux de réalisation est de 21 % (35,4 % en 2022 et 83,1 % en 2021).

Les recettes de fonctionnement

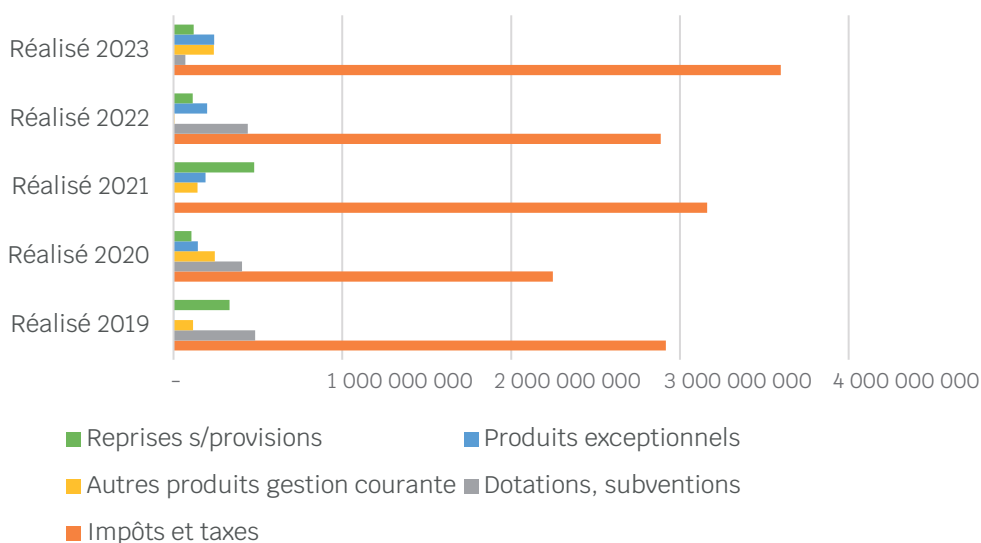
4 264 424 279 F CFP

Recettes de fonctionnement



Atténuation des charges	263 107 F CFP
Impôts et taxes	3 597 636 994 F CFP
Dotations, subventions	69 474 940 F CFP
Autres produits gestion courante	238 229 637 F CFP
Produits exceptionnels	240 725 400 F CFP
Reprises s/provisions	118 094 471 F CFP

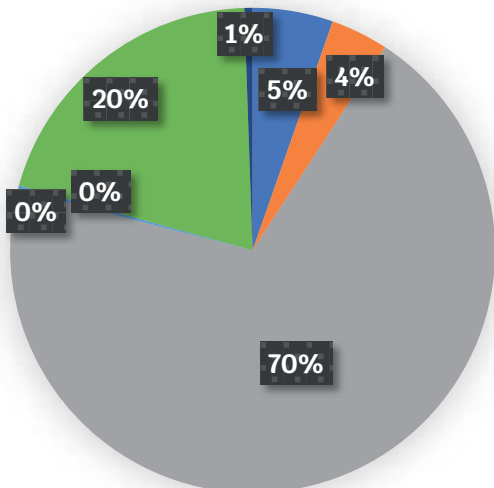
Évolution des recettes de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement

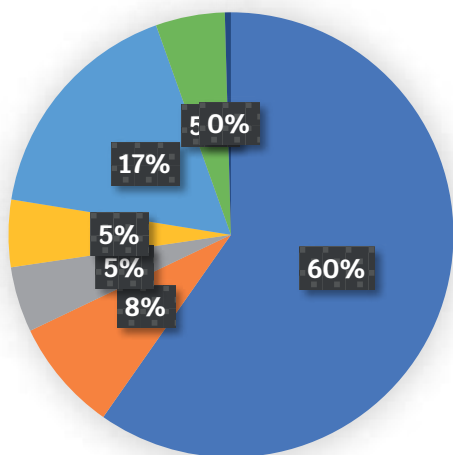
3 740 964 205 F CFP

Répartition dépenses de fonctionnement



Charges à caractère général (011)	200 676 435 F CFP
Charges de personnel (012)	143 932 841 F CFP
Autres charges gestion courante (65)	2 611 179 266 F CFP
Charges financières (66)	0 F CFP
Charges exceptionnelles (67)	11 185 839 F CFP
Dotations provisions (68)	753 609 390 F CFP
Opérations d'ordre transfert (042)	20 380 434 F CFP

Répartition des dépenses d'intervention



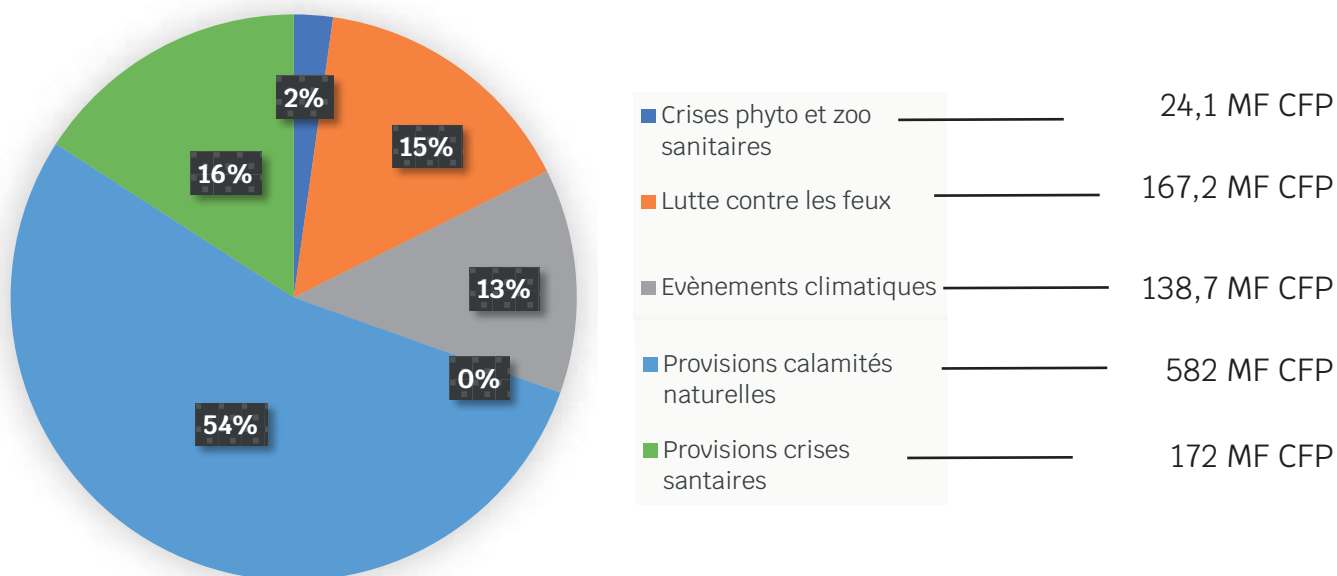
Régulation	2 044 893 285 F CFP
Prévention et protection du milieu	279 946 600 F CFP
Indemnités	32 997 557 F CFP
Lutte contre les feux	167 200 000 F CFP
Provisions calamités naturelles	582 000 000 F CFP
Provisions crises sanitaires	172 000 000 F CFP
Gestion de l'eau	15 098 502 F CFP

Avec la création du fonds de l'eau, 2021 est le dernier exercice où l'Agence rurale a exercé la compétence de gestion de l'eau. Par la suite elle n'a fait que clôturer les opérations engagées avant le 31/12/2021.

Indemnisations

1 083 606 947 F CFP

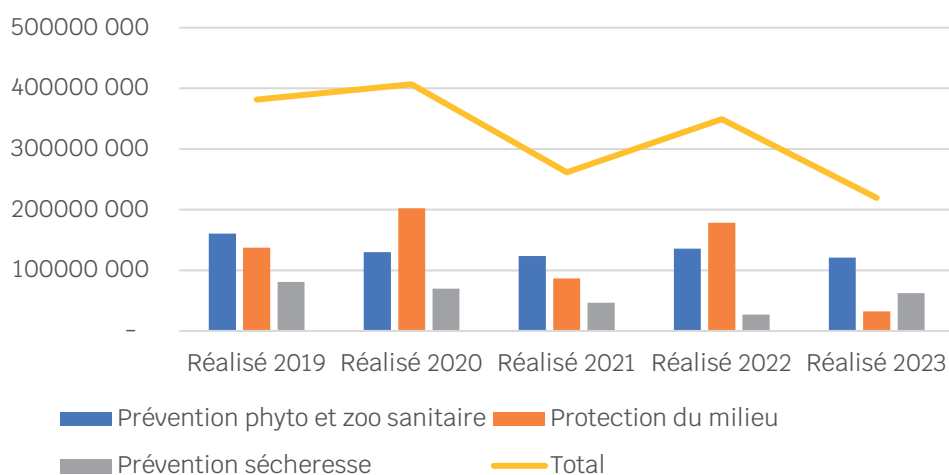
Répartition dépenses d'indemnisation



Prévention et protection du milieu

279 946 600 F CFP

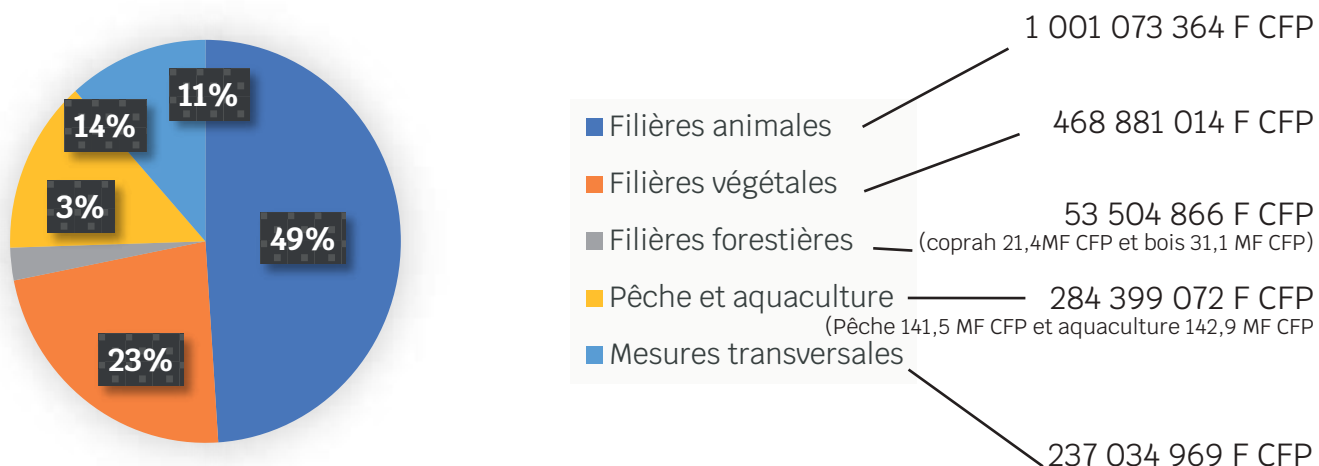
Évolution dépenses Prévention & Protection du milieu 2019-2023



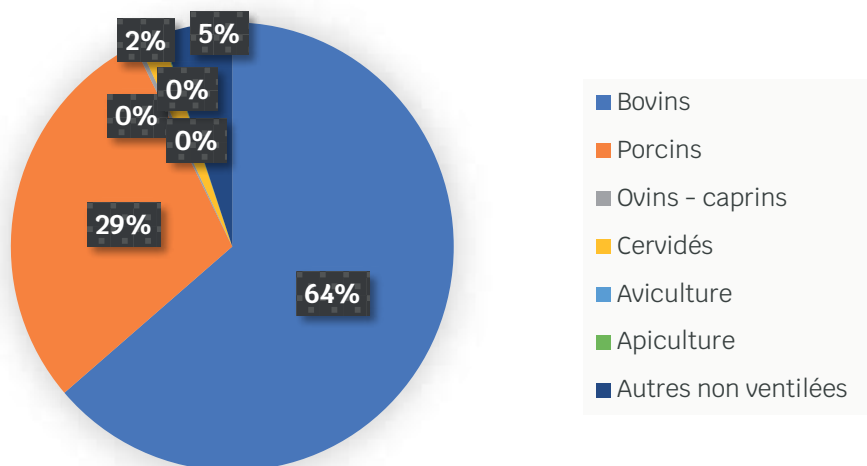
Détail des préventions :

- Surveillance et prévention phyto 51,5 MF CFP
- Surveillance et prévention zoo 48,3 MF CFP
- Lutte contre la tique 21 MF CFP
- Autres mesures de prévention 2,8 MF CFP
- Mesures prévention sécheresse 62,9 MF CFP
- Protection du milieu 92,2 MF CFP

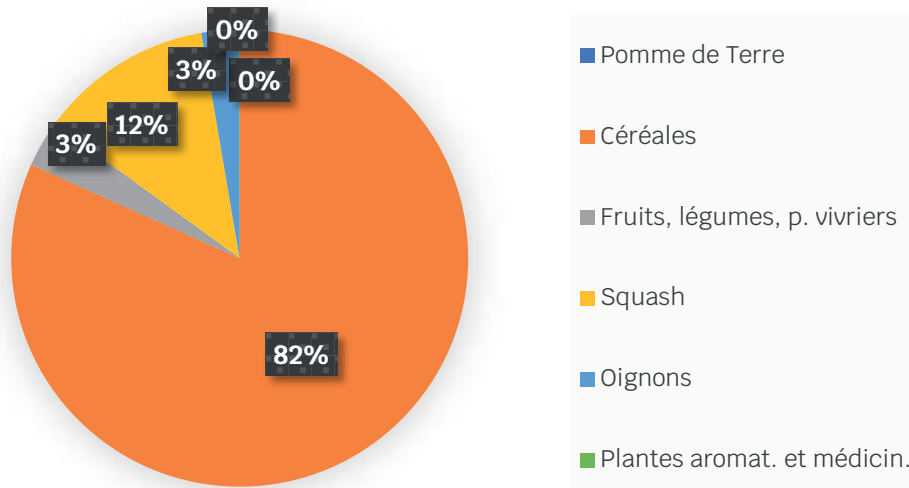
Répartition dépenses de régulation 2023



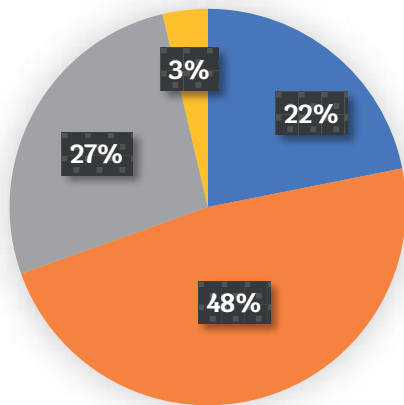
Répartition dépenses filières animales 2023



Répartition dépenses filières végétales 2023



Répartition des dépenses de régulation transversales 2023

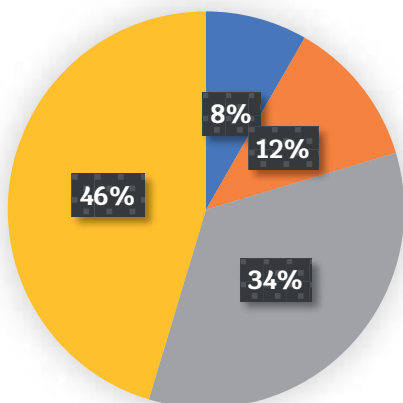


Qualité produits calédoniens	51,8 MF CFP
Approvisionnement	113 MF CFP
Transition agroécologique	63,5 MF CFP
Autre régulation transversale	8,7 MF CFP

Soutien et pilotage

317 418 871 F CFP

Répartition dépenses soutien et pilotage 2023



Etudes et recherches	26 331 035 F CFP
Communication	38 345 636 MF CFP
Administration générale	108 809 359 F CFP
Personnel	143 932 841 F CFP

Recettes d'investissement

20 380 434 F CFP

Dépenses d'investissement

6 208 975 F CFP

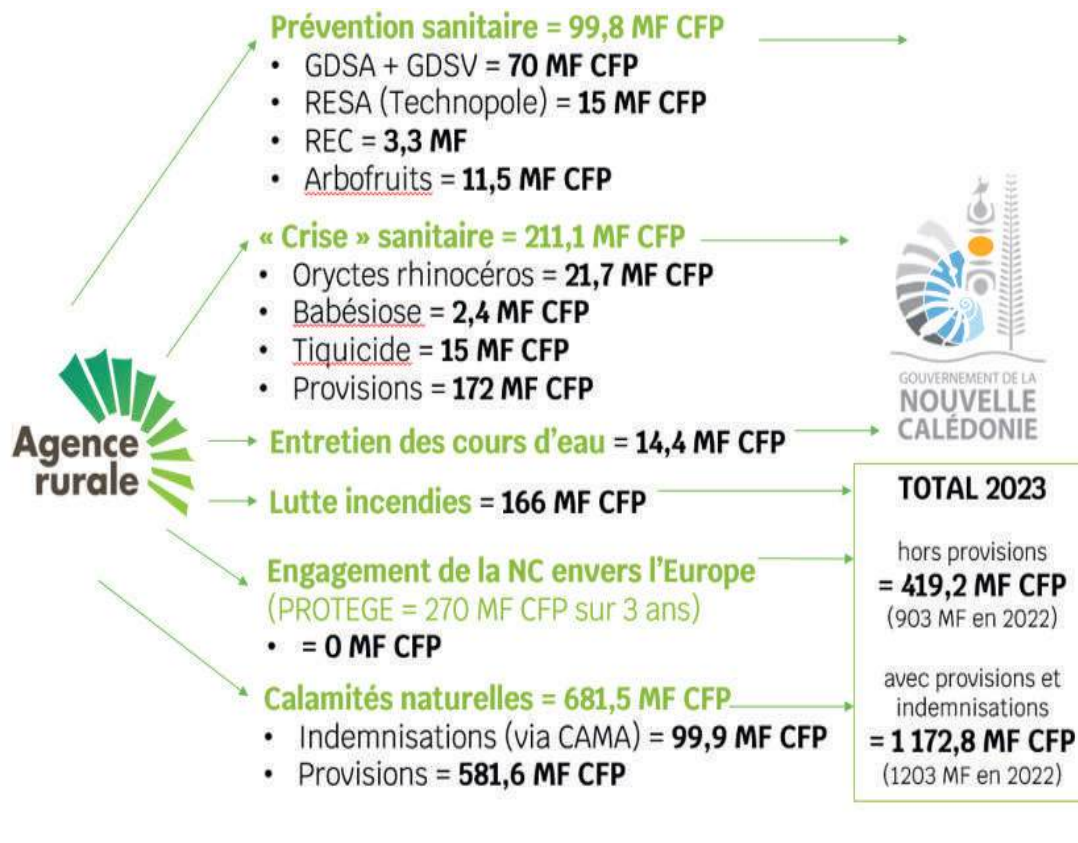
Conclusion

Les comptes 2023 de l'Agence rurale se clôturent avec un résultat global positif. Cependant la décision d'abandonner à l'OCEF le différentiel de marge sur viandes importées 2023 va « amputer » d'environ 240 MF CFP. Cette charge a été officialisée dans le BS 2024 de l'établissement. Ce résultat global est équivalent à 130 jours de dépenses de fonctionnement (80 jours au 31/12/2022).

On constate donc un net redressement du fonds de roulement, qui s'explique par la poursuite de réforme des dispositifs d'intervention, une année climatique plus favorable, des dépenses d'administration générale contenues, et des recettes inattendues.

Cette conjoncture favorable a permis à l'Agence rurale de reconstituer ses provisions à un niveau permettant d'assumer une grosse calamité agricole ou naturelle et une crise sanitaire.

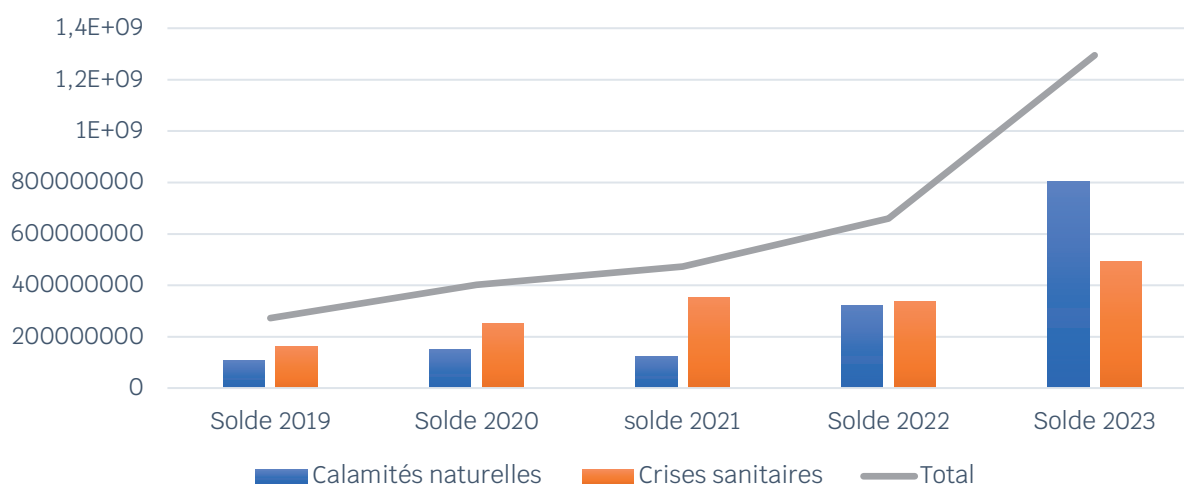
Flux de l'Agence rurale vers la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2023 :



Focus sur les provisions :

En F CFP	Solde 2019	Solde 2020	Solde 2021	Solde 2022	Solde 2023
Calamités naturelles	107 846 400	150 000 000	122 244 306	322 244 306	803 890 296
Crises sanitaires	164 000 000	251 500 000	350 902 162	337 079 418	490 948 347
Total	271 846 400	401 500 000	473 146 468	659 323 724	1 294 838 643

Évolution des provisions de 2019 à 2023 - F CFP



GLOSSAIRE

La Technopole : (ADECAL Technopole)

ASA : Agents Sanitaires Apicoles

ASBO : Association pour la Sauvegarde de la Biodiversité d'Ouvéa

BSV : Bulletin de santé du végétal

CAMA : Caisse d'Assurance Mutuelle Agricole

CAP-NC : Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie

CREA : Centre de Recherches et d'Expérimentations Agronomiques

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CTAG : Comité Technique d'Agrément Grillage

CTC : Chambre Territoriale des Comptes

CTBNC : Certification du bois pour la construction en NC

DAP : Droits A Produire

DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales

3DT : Direction du Développement Durable des Territoires de la province Sud (ex DDR + DENV)

DDEE : Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la province Nord

EDEC : Etablissement d'Elevage de Cervidés de NC

FCTE : France Calédonie Tropic Export

FDEB : Fond de Développement de l'Elevage Bovin

FED : Fond Européen de Développement

GAPCE : Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est

GDSA/GDSV : Groupement de Défense Sanitaire Animal / Groupement de Défense Sanitaire Végétal

GPEFNC : Groupement Professionnel des Exploitants Forestiers de la NC

GPFNC : Groupement des producteurs de foin de NC

IAC : Institut Agronomique Néo-Calédonien

IAE : Infrastructures Agro-Ecologiques

ICPE : Installations Classées Protection de l'Environnement

IFEL : Interprofession Fruits Et Légumes

ISTC : Infiltration Séreuse des Tissus Conjonctifs

IPAMPA : Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole

IVNC : Interprofession des Viandes de NC

OCEF : Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique

ODG : Organisme de Gestion des signes de qualité

PEP : Politique de l'Eau Partagée

PIL : Province des îles Loyauté

PNVF : Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières

PPUA : Produits Phytopharmaceutiques à Usage Agricole

PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisés

PROTEGE : Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes

QAS : Quality Assurance Systems Ltd

RESA : Réseau d'Epidémiologie Surveillance Apicole

RCNC : Référentiel Calédonien des Normes de la Construction

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

SANC : Syndicat des Apiculteurs de Nouvelle-Calédonie

SCV : Semis sur Couverture Végétale

SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

SODIL : Société de Développement et d'Investissement des îles Loyauté

SOPAC : Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens

TCA : Taxe sur les Conventions d'Assurance

TSPA : Taxe de Soutien aux Productions Agricoles et Agroalimentaires

UPRA : Unité calédonienne de sélection et de promotion des races



30 route de la Baie des Dames - Forum Le Centre - DUCOS

BP 27820 98863 NOUMEA CEDEX

Tél : 26 09 60 - Mail : contact@agencerurale.nc

www.agence-rurale.nc |  Agence Rurale NC

Rapport d'activités 2023

Directrice de publication : Laure VIRAPIN

Rédaction : Julien BARBIER, Yannick FULCHIRON, Théau GONTARD, Céline MARCHAL, Amandine MARTIN, Elsa MORLET, Richard NGUYEN, Virginie ROUSSERY

Maquette et réalisation technique : Amandine MARTIN